

ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur, de la Formation des
Cadres et de la Recherche Scientifique**



**Pour un nouveau souffle de la réforme de
l'Éducation- Formation**

**État des lieux problématique « Généralisation de
l'accès à l'enseignement et rétention »**

Mai 2008

Strictement confidentiel

- 1** **Présentation de la problématique « Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention »**
- 2** Etat des lieux par projet

Description de la
problématique

Liste des projets

Partant d'un constat inquiétant...

Situation 2000-2001

Une trop faible proportion
d'enfants et adolescents
scolarisés

Taux de scolarisation spécifiques 2000-2001

	Global	Rural
Préscolaire (4-5 ans)	53,4 %	38,3%
Primaire (6-11 ans)	84,6%	76,7%
Secondaire collégial (12-14 ans)	60,3%	37,5%
Secondaire qualifiant (15- 17 ans)	37,2%	10,6%

Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'Education nationale

Des taux d'abandon élevés

Taux d'abandon annuel moyen 2000-2001

Primaire	5,2%
Secondaire collégial	14%
Secondaire qualifiant	10,1%

Source : DSSP, Département de l'Education nationale



Description de la
problématique

Liste des projets

...la Charte Nationale d'Education et de Formation a clairement érigé la généralisation de l'accès à l'enseignement et la rétention des apprenants comme un objectif prioritaire de la réforme

Orientations de la charte

1 Enseignement obligatoire

2 Accès à l'enseignement

3 Scolarité continue

Objectifs fixés

1 ■ Art 26. Caractère obligatoire de l'enseignement pour les enfants de 6 à 15 ans

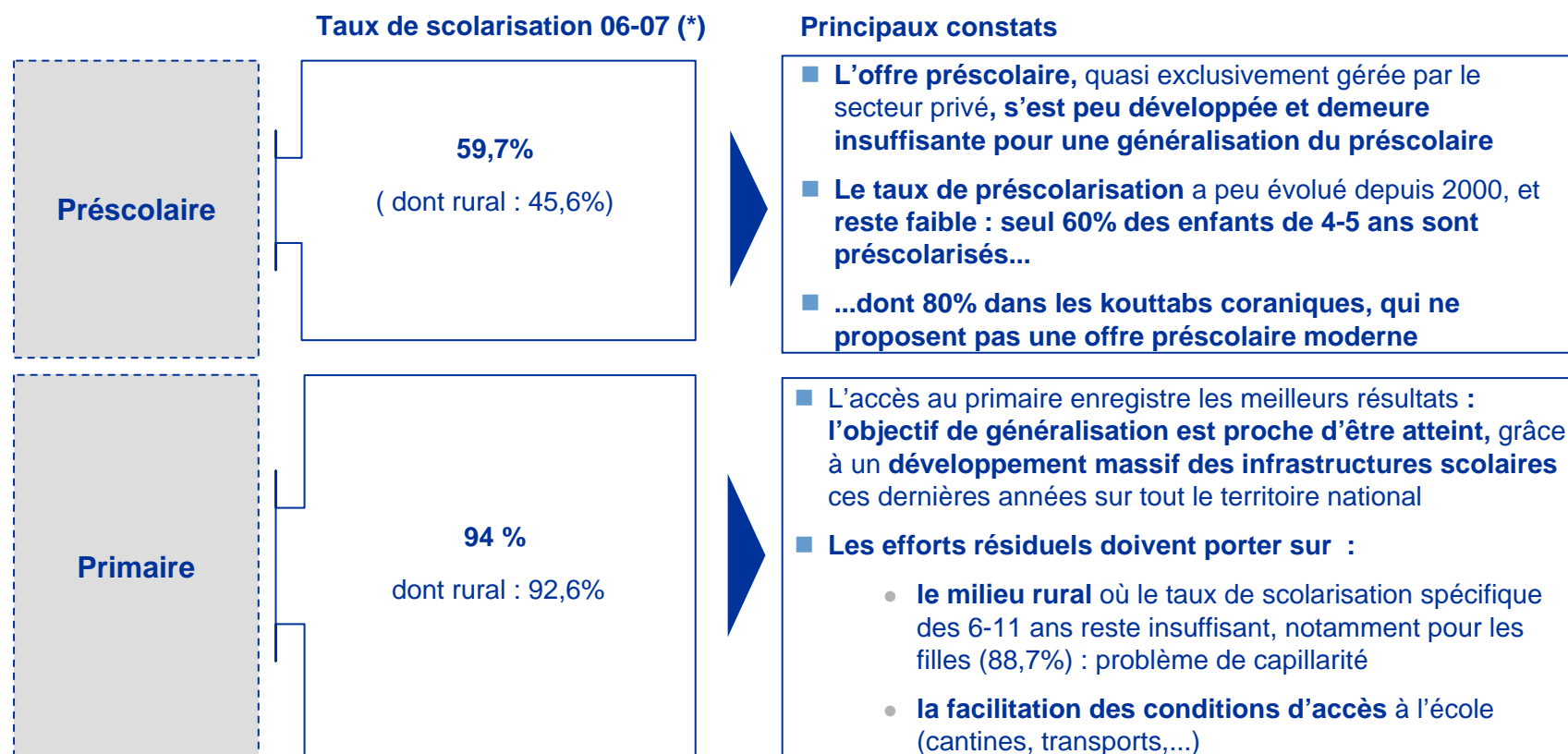
2 ■ Art 24 et art 28.a et b. Généralisation de l'enseignement, préscolaire, primaire et collégial, à tous les enfants âgés de 4 à 15 ans (à horizon 2002 pour le primaire et 2004 pour le préscolaire)...
■ ...avec une attention particulière à accorder à la scolarisation des filles en milieu rural

3 ■ Art 28-c. Rétention des apprenants : « les élèves inscrits en première année du primaire parviendront :

- En fin d'école primaire, pour 90% d'entre eux en 2005 ;
- En fin d'école collégiale, pour 80% d'entre eux en 2008 ;
- En fin d'enseignement secondaire, pour 60% d'entre eux en 2011 ;
- A l'obtention du baccalauréat, pour 40% d'entre eux en 2011 »



Aujourd'hui et malgré les progressions enregistrées depuis 2000, les résultats obtenus en matière d'accès à l'enseignement restent en deça des objectifs fixés par la Charte, selon un degré variable en fonction des cycles et du milieu rural ou urbain (1/2)

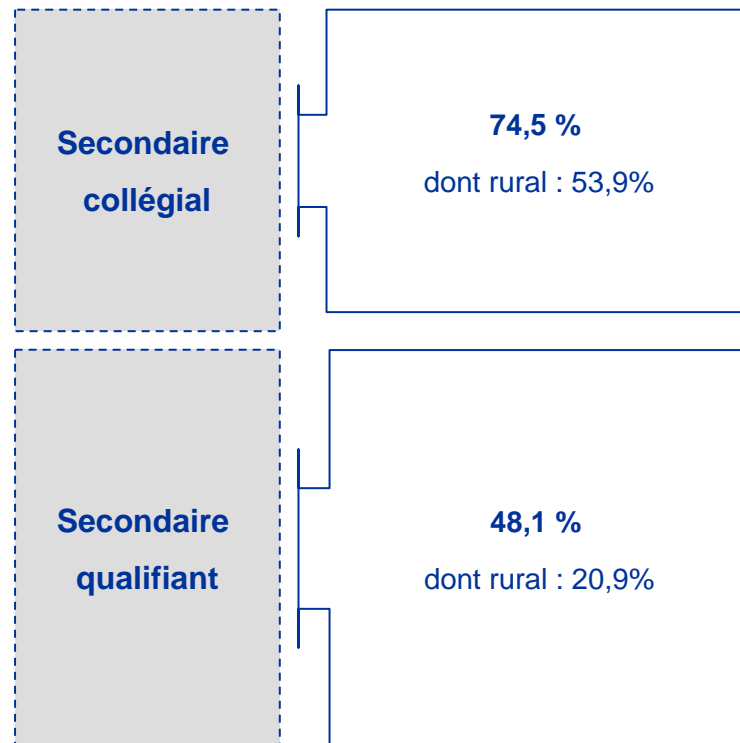


(*) Taux de scolarisation spécifique

Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'Education Nationale

Aujourd'hui et malgré les progressions enregistrées depuis 2000, les résultats obtenus en matière d'accès à l'enseignement restent en deça des objectifs fixés par la Charte, selon un degré variable en fonction des cycles et du milieu rural ou urbain (2/2)...

Taux de scolarisation 06-07 (*)



Principaux constats

- Malgré une croissance de 34% des effectifs d'élèves du secondaire collégial entre 2000 et 2007, la généralisation de l'accès au secondaire collégial accuse des retards, notamment en milieu rural
- Bien qu'étendu, le nombre de collèges publics (1 381 en 2006-2007) demeure insuffisant pour assurer une couverture nationale complète et accessible, notamment en milieu rural où le taux de couverture des communes est de 46%
- La proportion des élèves de 15-17 ans scolarisés reste faible : moins d'un adolescent de 15-17 ans sur 2. Cette proportion passe à moins d'1 adolescent sur 5 en milieu rural
- La faiblesse du nombre de lycées au niveau national (717 en 2006-2007) pose le problème de la capacité d'accueil de ces établissements et de leur accessibilité pour les élèves

(*) Taux de scolarisation spécifique

Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'Éducation Nationale

Problématique 1

Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

- Version définitive -

Description de la
problématique

Liste des projets

...et les déperditions d'élèves d'un cycle à l'autre demeurent élevées et ont tendance à s'aggraver

Taux d'abandon annuel 2005-2006

Primaire	5,7%
Secondaire collégial	13,6%
Secondaire qualifiant	13,9%

Source : DSSP, Département de l'Éducation Nationale

Suivi d'une cohorte fictive, sur la base des taux d'écoulement 2003-2004

		Objectifs de la charte	Niveau estimé
2005	- Fin d'école primaire	90% (*)	71,3%
2008	- Fin d'enseignement collégial	80%	61%
2011	- Fin d'enseignement secondaire	60%	35%
2011	- Obtention du Baccalauréat	40%	15%

(*) de la promotion

Source : Bilan réalisé à la fin de l'année scolaire 2003-2004 par la Direction de l'Évaluation, de l'organisation scolaire et des formations inter-académiques

La généralisation de l'accès à l'enseignement et la rétention des apprenants reste une problématique d'actualité. Il est aujourd'hui nécessaire d'en accélérer la mise en œuvre afin de combler les retards enregistrés et atteindre au plus tôt les objectifs fixés par la charte



Description de la
problématique

Liste des projets

Les causes de la non scolarisation ou de la déscolarisation sont complexes et variées

Illustration

Principales causes de la non scolarisation ou de la déscolarisation

- Manque d'infrastructures d'enseignement (capacité d'accueil insuffisante)
- Eloignement des établissements d'enseignement
- Barrières économique pour les familles les plus démunies (coût de la scolarisation)
- Echec scolaire de l'enfant
- Horaires scolaires inadaptés aux conditions sociales, économiques et géographiques de l'enfant et de ses parents
- Besoin de travail de l'enfant pour participer aux revenus de la famille
- Déficit de sensibilisation à l'importance de l'école pour certains parents

Répartition en % des enfants non scolarisés selon la raison principale de leur non scolarisation – milieu rural

Eloignement	24,69
Coût élevé	20,72
Travail	12,57
Echec / renvoi	10,42
Décision de la famille	8,72
Santé	4,42
Non déclaré	1,47
Mariage	0,11
Autres	16,87

Source : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc, 2006



Problématique 1

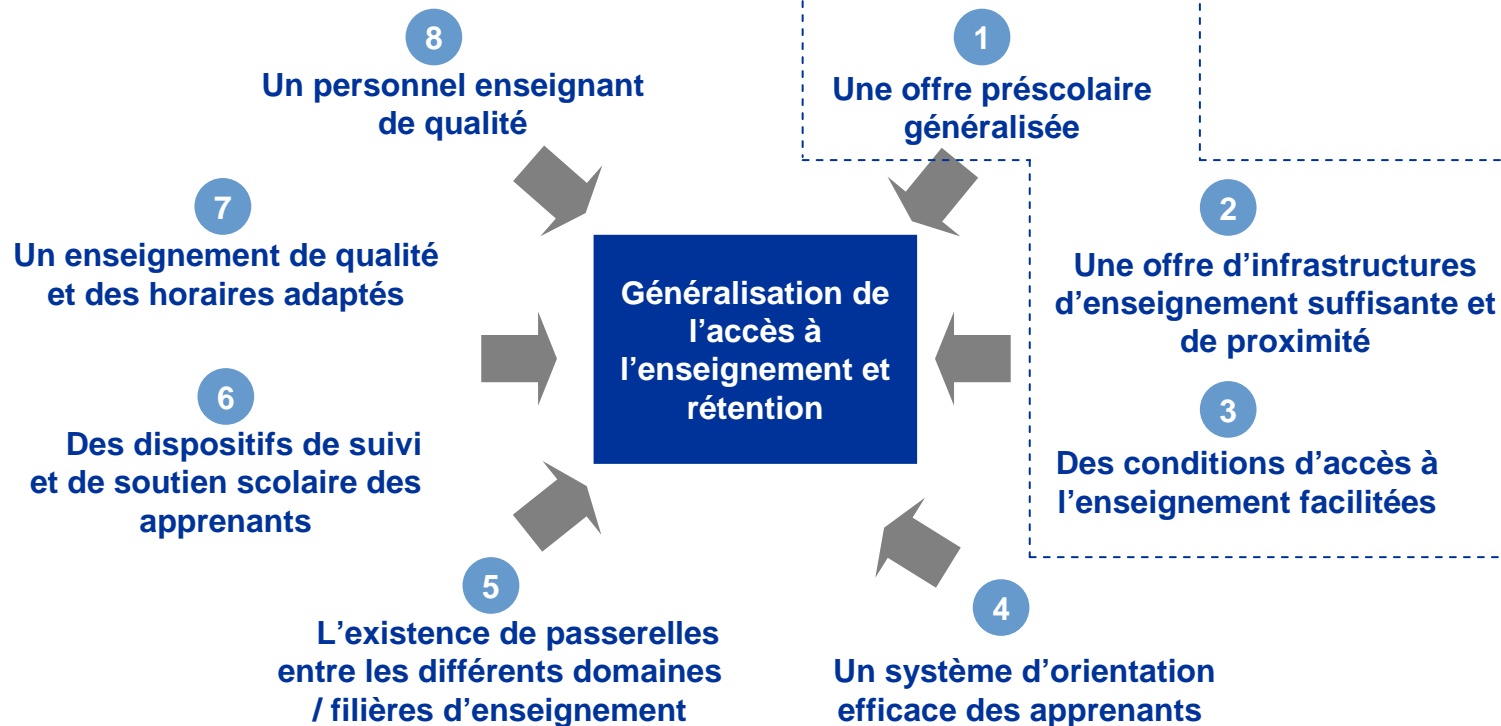
Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

- Version définitive -

Description de la
problématique

Liste des projets

Face à ces causes multiples, 8 leviers clés ont été identifiés pour lutter contre la non scolarisation des enfants et l'abandon scolaire



Seuls les leviers 1, 2 et 3 seront traités dans le cadre de la problématique « généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention ». Les autres leviers seront traités par ailleurs, en réponse à d'autres problématiques transverses (« qualité de l'enseignement », « appui à la réussite scolaire », « ressources humaines »)



Plus précisément les impacts de ces leviers sur la problématique de généralisation de l'enseignement et de rétention sont les suivants :

Levier

Impact sur la problématique

Une offre
préscolaire
généralisée

- En plus de l'impact sur le développement psycho cognitif de l'enfant, **l'importance du préscolaire dans la rétention des élèves et la lutte contre l'échec scolaire est aujourd'hui avérée**

Des
infrastructures
scolaires
suffisantes et
de proximité

- La généralisation de l'accès à l'enseignement suppose de **disposer d'établissements scolaires en nombre suffisants pour accueillir l'ensemble des apprenants**
- L'implantation de chaque établissement joue également un rôle primordial dans la mesure où **l'éloignement des établissements constitue une des principales causes de non scolarisation ou d'abandon des enfants**

Des conditions
d'accès
facilitées

- La mise en place d'un **dispositif d'aides matérielles aux familles les plus démunies contribue à lever certaines barrières économiques ou géographiques à l'accès des élèves à l'enseignement scolaire ou supérieur :**
 - Actions d'appui social (cantines, internats, transports scolaire, distribution de fournitures, Cités U, restaurants universitaires...)
 - Aides financières (bourses, prêts)

Description de la
problématique

Liste des projets

Pour actionner efficacement chacun des leviers identifiés, il sera nécessaire d'apporter des réponses précises sur différents points clés (1/3)

levier	Points clés
<p>1</p> <p>Une offre préscolaire généralisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existe-t-il une véritable vision de développement du préscolaire ? <ul style="list-style-type: none"> ● Qu'appelle t-on pré scolaire ? Que souhaite t-on mettre en place ? ● Quels objectifs ? ● Quel rôle de l'état dans ce développement ? ● Quelle part du secteur privé ? Quelles mesures incitatives ? ■ Dans quelles proportions faut il étendre l'offre préscolaire au Maroc pour assurer une couverture nationale et offrir une capacité d'accueil suffisante à la généralisation du préscolaire? ■ Existe –t-il un programme préscolaire normalisé et généralisé à tous les établissements ? ■ Les éducateurs préscolaire sont ils suffisamment nombreux et qualifiés ?

Description de la
problématique

Liste des projets

Pour actionner efficacement chacun des leviers identifiés, il sera nécessaire d'apporter des réponses précises sur différents points clés (2/3)

levier	Points clés
<p>2 Des infrastructures d'enseignement suffisantes et de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les établissements d'enseignement sont ils suffisamment nombreux (capacité d'accueil) et accessibles pour les apprenants ? ■ L'implantation de ces établissements est elle optimisée ? ■ La capacité de chaque établissement est t-elle cohérente par rapport aux besoins locaux ? ■ Quelles alternatives possible à la prise en charge étatique du développement des établissements d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> ● Etablissements privés => Existe-t-il une réelle politique de promotion de l'offre d'enseignement privé ? ● Collectivités locales => Quels partenariats entrepris ? Quels solutions envisageables ?

Description de la
problématique

Liste des projets

Pour actionner efficacement chacun des leviers identifiés, il sera nécessaire d'apporter des réponses précises sur différents points clés (3/3)

levier	Points clés
<p>3</p> <p>Des conditions d'accès à l'enseignement facilitées</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Quel dispositif d'appui social existe au Maroc ? Quel bilan de ce dispositif ?<ul style="list-style-type: none">● Internats● Cantines● Transport scolaire● Cités universitaires● Restaurants universitaires● Bourses● Distribution de fournitures scolaires ■ Faut-il renforcer ce dispositif ? Mettre en place des dispositifs innovants ?

Description de la
problématique

Liste des projets

■ Chacun des leviers identifiés ont été déclinés en projets qui seront traités dans le cadre de cette étude

Leviers

Projets

1

Une offre préscolaire
généralisée

L'offre Préscolaire est aujourd'hui embryonnaire : quasi intégralement gérée par le secteur privé, elle n'a que peu évolué ces dernières années et ne propose pas de programmes pédagogiques homogènes. Il est aujourd'hui nécessaire de définir une vision pour le préscolaire et de mener une politique volontariste de l'état pour son développement



Développement du
préscolaire

2

Des infrastructures
d'enseignement
suffisantes et de
proximité

La généralisation de l'accès à l'enseignement ne pourra se faire sans une couverture territoriale complète et adaptée des établissements scolaires. Ce déploiement, largement entamé pour le primaire, devra être renforcé pour les collèges et lycées, en veillant à rationaliser et optimiser les choix d'implantation.



Extension de l'offre
d'enseignement scolaire

Le secteur privé devra être étroitement impliqué dans l'extension de l'offre d'enseignement scolaire. A cette fin, une politique de promotion de l'offre privée devra être mise en place



Développement de
l'offre privée

3

Des conditions
d'accès à
l'enseignement facilitées

Un dispositif efficace d'appui social et d'aides financières est de nature à encourager l'accès à l'enseignement scolaire et supérieur. Ce dispositif devra être analysé et optimisé pour en renforcer l'efficacité.



Facilitation des
conditions d'accès à
l'enseignement

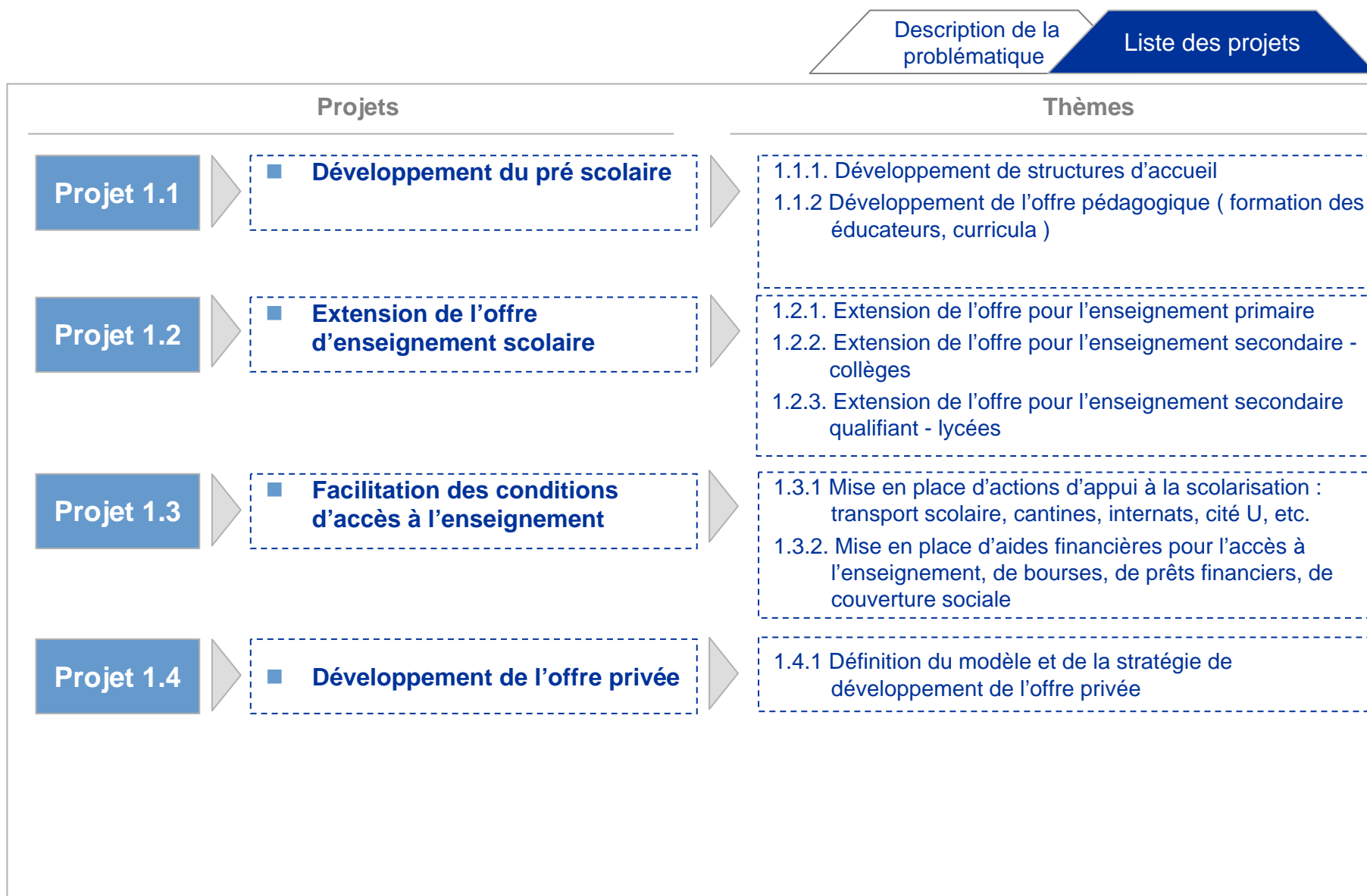
Nous détaillons ci-après le contenu de ces différents projets



Problématique 1

Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention – Liste des projets

- Version définitive -



1 Présentation de la problématique «Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention »

2 Etat des lieux par projet

2.1 **Projet 1.1 : Développement du préscolaire**

2.2 Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

2.3 Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

2.4 Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1. : Développement du préscolaire

- Version définitive -

Projet	– Développement du préscolaire		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés	
1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires	
1.1.2. Développement de l'offre pédagogique préscolaire	



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1. : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

Objectif fixé par la
Charte Nationale
de l'Education et
de la Formation

- Art 24, 25 et 28-b : Généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2004

Les objectifs de la charte sont loin d'être atteints. Un zoom sur l'état des lieux du préscolaire au Maroc vous est présenté dans les pages suivantes



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1. : Développement du préscolaire

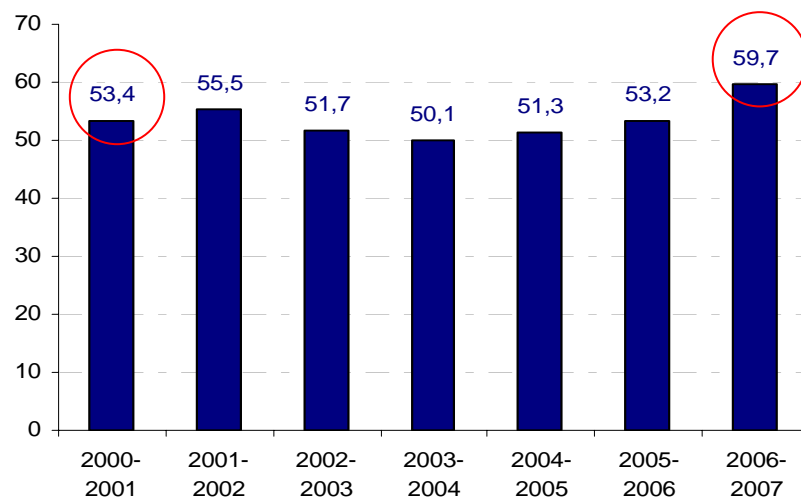
- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

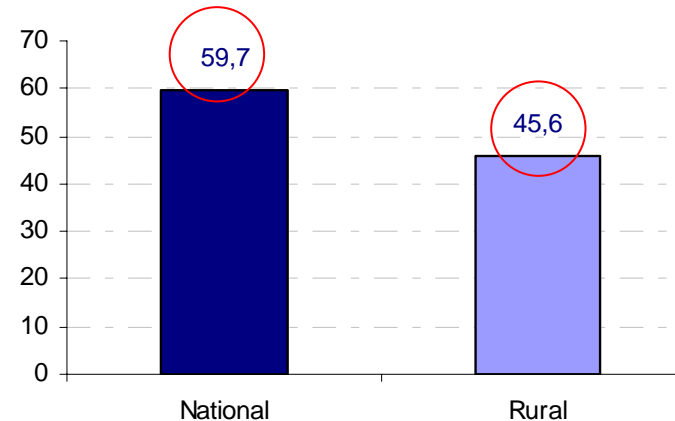
Principaux constats

- **Le taux de pré scolarisation des enfants de 4-5 ans a peu évolué depuis 2000 et reste faible** : en 2006-2007, seuls 60% des 4-5 ans sont préscolarisés dont la grande majorité en Kouttabs coraniques qui ne proposent pas une offre préscolaire moderne, mais constituent davantage des garderies d'enfants
- **Les principaux déficits accusés en matière de préscolarisation se situent surtout en milieu rural, notamment pour les filles**

Evolution du taux de
Préscolarisation spécifique des enfants de 4-5 ans



Taux de préscolarisation spécifique des (4-5)ans par milieu
2006-2007



...Avec un **taux de préscolarisation des filles en milieu rural (28,5% en 2006-2007) de moitié inférieur à la moyenne nationale**

Source : Recueil Statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'éducation nationale



État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

Les infrastructures préscolaires relèvent quasi exclusivement du secteur privé, dont une large majorité représentée par les Kouttabs coraniques

- **98% de l'offre préscolaire au Maroc relève du secteur privé, à travers deux types d'établissements :**
 - Les Kouttabs coraniques
 - Les établissements préscolaires modernes (jardins d'enfants et institutions préscolaires)
- **Malgré une réduction de la part du préscolaire traditionnel enregistrée ces dernières années, les kouttabs coraniques restent largement majoritaires : ils absorbent encore 80 % des élèves préscolarisés en 2006-2007 et constituent l'offre préscolaire majoritaire en milieu rural**

	Elèves préscolarisés 2006-2007	
	Nombre	%
Kouttabs	570 031	80%
Etablissements modernes	135 722	20%
Total	705 753	100%

Source : DSSP, Département de l'éducation nationale

- **Les Kouttabs coraniques ne proposent pas une offre préscolaire moderne mais constituent plutôt des garderies d'enfant, avec un équipement souvent sommaire**

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1 : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

La capacité d'accueil des établissements préscolaires s'est peu développée ces dernières années et demeure insuffisante pour absorber la population nationale des 4-5 ans, conformément aux objectifs de la Charte

- En 2005-2006, le Maroc compte seulement 42 402 classes préscolaires, accueillant près de 705 000 enfants pour une population scolarisable des 4-5 ans s'élevant à près de 1,2 millions d'enfants
- Les koutabbs coraniques représentent, en 2005-2006, 91% des classes préscolaires

(2005-2006)	Classes	
	Nombre	%
Kouttabbs	38 461	91%
Etablissements modernes	3 941	9 %
Total	42 402	100%

Source : DSSP, Département de l'éducation nationale

- Les coûts de préscolarisation constituent également un frein non négligeable à la préscolarisation des enfants
- Le coût de préscolarisation d'un enfant (inclus les fournitures scolaires) varie en moyenne entre 500 Dh/an (minimum constaté dans les Kouttabbs) et 6 500 Dh/an (*)

(*) Selon Service de suivi et de contrôle de l'Enseignement Scolaire Privé



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1 : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

Des initiatives de l'Etat ont été prises pour le développement du préscolaire mais elles restent à développer (1/2)

Définition d'un cadre juridique

- Promulgation de la loi 05-00 qui définit le statut de l'enseignement préscolaire
- Adoption d'un décret d'application publié en 2001 et d'un arrêté ministériel publié en 2003 relatif :
 - aux conditions d'ouverture des établissements préscolaires
 - au profil des ressources humaines opérant dans ces établissements
- Adoption d'une circulaire relative à l'obligation de déclaration des enfants ayant atteint 4 ans a été promulguée

Mise en place de structures d'encadrement

- Des centres de ressources destinés à apporter un appui pédagogique et didactique à l'enseignement préscolaire ont été progressivement mis en place par le ministère de l'éducation Nationale. L'on en dénombre 60 au titre de l'année scolaire 2005-2006



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1 : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

Des initiatives de l'Etat ont été prises pour le développement du préscolaire mais elles restent à développer (2/2)

Mise en place de partenariats

- **Le partenariat avec les différents intervenants concernés au niveau local, régional, national et international a constitué jusqu'alors le principal axe stratégique d'intervention du Ministère de l'Education Nationale en matière de préscolaire.** Les actions entreprises dans le cadre de conventions de partenariat dans le secteur de l'enseignement préscolaire ont touché essentiellement le domaine de la formation des ressources humaines, l'appui aux centres de ressources, l'expérimentation d'outils pédagogiques et gestionnels et l'équipement des infrastructures préscolaires.
- **Parmi les partenaires, l'on peut citer :**
 - L'UNICEF
 - L'APEF (coopération française)
 - La Fondation Bernard Von Leer
 - L'association ATFALE
 - La Communauté Francophone en Belgique (la Wallonie-Bruxelles)
 - L'Agence de Développement Social (partenariat pour l'équipement de 400 salles de classes préscolaires dans des écoles primaires rurales)

Ouverture d'~1000 classes préscolaires

- **Récemment, le Ministère de l'éducation Nationale** est intervenu plus directement dans le développement des infrastructures préscolaires, à travers **l'ouverture de 1 132 classes préscolaires dans des écoles primaires rurales** (mise à disposition des locaux par l'Etat et équipement des salles par des partenaires)

Budget

- En 2007, **7 millions de DH ont été octroyés au secteur par le ministère de l'Education Nationale** (en plus de 1,7 millions de DH en guise de masse salariale des fonctionnaires exerçant dans le secteur)



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1 : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires

Un programme récent de la Fondation Mohamed VI vise la création de 100 établissements préscolaires d'ici 2010-2011

Objectifs du programme

- **Création de 100 unités** d'enseignement préscolaires sur l'ensemble du territoire national **d'ici 2011...**
- ...qui répondront aux **normes d'excellence pédagogiques**
- ...qui seront **accessibles à tous les foyers sans considération de revenu**
- ...et qui proposeront **une qualité d'accueil, d'encadrement et d'enseignement égale** partout où elles seront implantées au Maroc

Modalités du programme

- **Financement et pilotage du programme par la Fondation Mohamed VI**
- **Mise en place de formations spécifiques pour les éducateurs** au sein de la faculté des sciences de l'éducation (~500 éducateurs à recruter et à former)
- **Définition de la valise pédagogique préscolaire** par l'ATFALE avec financement de l'UNICEF et validée par le MENESFCRS

En parallèle, la création d'~1000 établissements préscolaires supplémentaires devrait être lancée, à travers un financement quadripartite impliquant les collectivités locales, le ministère des Finances, des bailleurs de fonds et les parents.



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1. : Développement du préscolaire

- Version définitive -

Projet	– Développement du préscolaire		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés	
1.1.1. Développement des structures d'accueil préscolaires	
1.1.2. Développement de l'offre pédagogique préscolaire	



État des lieux – Thème 1.1.2 Développement de l'offre pédagogique préscolaire

Programmes pédagogiques préscolaires

- Il n'existe pas de programme pédagogique normalisé et systématisé auprès des établissements préscolaires

=> Il en résulte une hétérogénéité de l'offre pédagogique préscolaire, laissée au libre choix des établissements

Etat des établissements préscolaires

- Aujourd'hui, l'état des établissements préscolaire et leur équipement reste très inégal :

- Environ 1/3 des établissements préscolaires n'a pas d'autorisation
- Il existe de grandes disparités entre la qualité des infrastructures et équipements des établissements modernes urbains et celle des Kouttabs (beaucoup plus sommaires)
- Parmi les 1132 classes ouvertes au sein des écoles primaires en milieu rural, 400 classes seulement sont équipées par un matériel et un mobilier spécifique à l'éducation préscolaire

Profil et formation des éducateurs

- La loi 05-00 est peu exigeante quant au niveau de compétence requis pour les éducateurs : **seules sont mentionnés l'obtention du baccalauréat et une formation dispensée par les AREF**
- A ce titre, depuis 1995, les éducateurs peuvent bénéficier de **33 jours de formation continue par an dispensés dans les centres de ressources des délégations, pour mise à niveau**

État des lieux – Thème 1.1.2 Développement de l'offre pédagogique préscolaire

Appui et contrôle pédagogiques (suite)

- Le ministère de l'Education Nationale a mis en place des **centres de ressources destinés à apporter un appui pédagogique et didactique à l'enseignement préscolaire**
 - L'on dénombre **60 centres de ressources** en 2005-2006
 - Chaque centre de ressource comprend **1 coordinateur, des conseillers pédagogiques préscolaires et des inspecteurs** du primaire affectés aussi au préscolaire
- **Les conseillers pédagogiques des centres de ressources ont pour principales missions :**
 - **D'opérer des contrôles pédagogiques** auprès des établissements préscolaires
 - **D'apporter un appui pédagogique (formation)** aux éducateurs préscolaires pour mise à niveau
- **Pendant aujourd'hui le bilan est mitigé :**
 - Les CR sont souvent sous équipés, en mobilier, matériel didactique et pédagogique
 - Le gel des recrutements des conseillers pédagogiques depuis 2003 a entraîné une réduction sensible des effectifs : de près de 800 avant 2003, ils n'étaient plus que 234 en 2005-2006 => Au total, l'on compte en 2007 1 encadrant (conseiller pédagogique, inspecteur, coordinateur) pour 140 établissements, alors que les standards internationaux sont de 1 encadrant pour 50 établissements
 - Les contrôles administratifs et pédagogiques prévus par la loi 05-00 ne couvrent pas la totalité des établissements, surtout en milieu rural, du fait du manque de personnel encadrant

En l'absence de normalisation, et faute de moyens d'appui et de contrôle suffisants, la qualité de l'offre pédagogique préscolaire (programmes + qualification des éducateurs) demeure hétérogène entre les établissements

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.1 : Développement du préscolaire

- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.1.2 Développement de l'offre pédagogique préscolaire

Encadrement

- Le taux d'encadrement des élèves en préscolaire est satisfaisant puisque proche des standards internationaux...

Taux d'encadrement préscolaire (Nombre d'élève par éducateur)

	2005-2006	2006-2007
National	~15,5	~17
Standard international	15	

- **...Mais il cache des disparités régionales importantes** : Les régions de « Guelmin Es Smara », « Tadla Azilal » et Meknès Tafilalet » affichent des taux d'encadrement supérieurs à 20 élèves par éducateur

Provinces	Taux d'encadrement 05-06
Oued Ed-dahab-Lagouira	10,04
Doukala-Abda	11,86
Souss-Massa-Draa	13,95
Mar-Tensift-Al Haouz	14,06
Tanger-Tétouan	14,07
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	14,40
Grand Casablanca	14,48
Chaouia-Ourdigha	16,08
L'oriental	16,48
Taza-EL Hoceima-Taounate	17,42
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	17,83
Fés-Boulmane	17,84
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	18,17
Guelmin-Es-smara	20,65
Tadla-Azilal	20,69
Meknès-Tafilalet	24,46
Moyenne Nationale	15,55

Source : Recueil Statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'éducation nationale



État des lieux – Projet 1.1. Développement du préscolaire

Synthèse

- **Faute de stratégie de développement claire, la politique menée jusqu'à présent en matière de préscolaire n'a pas abouti aux résultats escomptés. L'offre préscolaire, quasi exclusivement privée, demeure limitée et de qualité inégale. Les principales difficultés et obstacles constatés sont les suivants :**
 - La sous préscolarisation, en milieu rural notamment
 - L'insuffisance de la formation des éducateurs et des éducatrices
 - Le manque d'infrastructure et des équipements de base
 - La diversité des profils et des qualifications professionnelles du personnel d'encadrement
 - La diversité des curricula du préscolaire, tant au niveau du choix du contenu et des activités qu'au niveau des méthodes et matériels didactiques
 - L'insuffisance des moyens de financement et de prise en charge en particulier dans les zones rurales
- **La généralisation du préscolaire est aujourd'hui confrontée à 2 enjeux majeurs :**
 - Assurer une couverture nationale complète des écoles préscolaires (notamment en milieu rural et pour les régions présentant des retards importants)
 - Maîtriser et homogénéiser la qualité de l'offre pédagogique préscolaire (programmes et éducateurs)
- **Une étude récente visant à identifier les axes d'une stratégie du développement du préscolaire (« Mise en place d'un système de partenariat pour le développement du préscolaire ») a été effectuée dans le cadre du PARSEM. Elle est actuellement en instance**
- **Une stratégie claire et une politique volontariste de l'Etat s'imposent désormais pour accélérer, en ce sens, le développement du préscolaire, conformément aux objectifs fixés par la Charte de l'Education et de la Formation**

1 Présentation de la problématique «Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention »

2 Etat des lieux par projet

2.1 Projet 1.1 : Développement du préscolaire

2.2 Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

2.3 Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

2.4 Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

Projet	– Extension de l'offre d'enseignement scolaire		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés

1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial - Collèges

1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant - Lycées



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

Rappel des
objectifs fixés par
la Charte
Nationale de
l'Éducation et de
la Formation

- Art 26 : Enseignement obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans
- Art 24 et 25 : Généralisation de l'enseignement primaire pour les enfants de 6 à 11 ans, avec une attention particulière portée à la scolarisation des filles en milieu rural
- Art 28-c : Rétention des élèves de primaire : 90% des élèves inscrits en 1^{ère} année de l'école primaire doivent parvenir à la fin d'école primaire à l'horizon 2005
- Art 27. Déploiement de tous les efforts pour attirer les apprenants et faire en sorte que leur scolarité évolue de manière continue, durable et réussie, et que soient progressivement jugulés la déperdition, l'échec scolaire ou la poursuite factice ou intermittente des études

A mi parcours, les objectifs de la charte sont proches d'être atteints mais cachent des disparités. Un zoom sur les réalisations et actions entreprises pour l'extension de l'offre d'enseignement primaire vous est présenté ci après



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

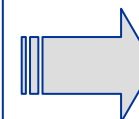
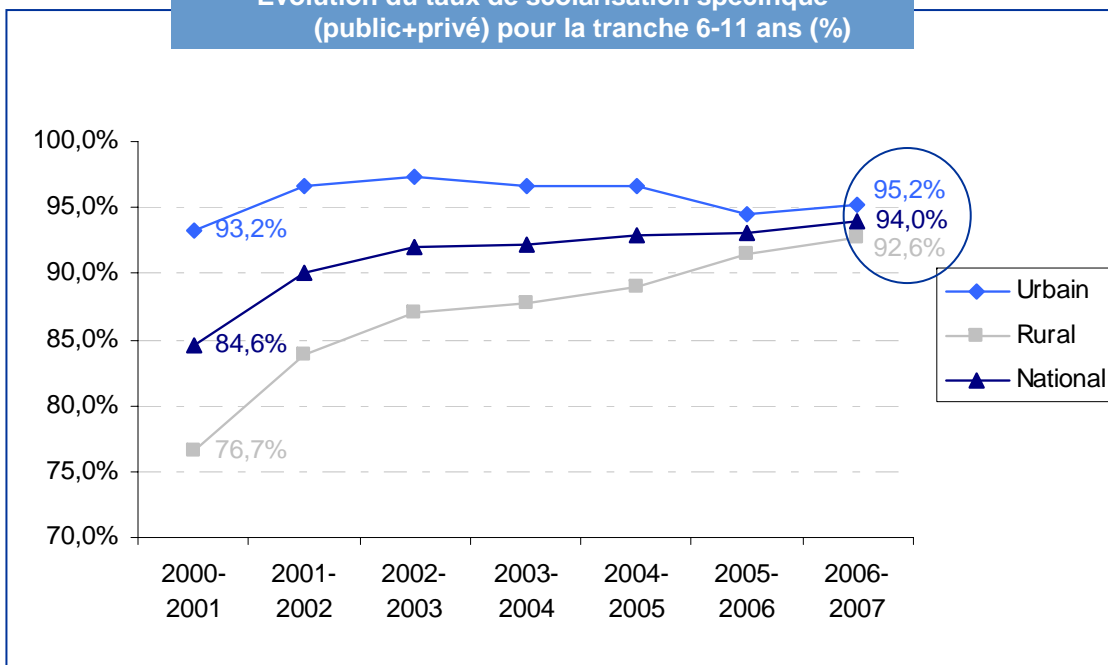
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

Depuis 2000, une véritable généralisation de l'enseignement primaire a eu lieu au niveau national, avec des progressions particulièrement nettes enregistrées en milieu rural

Évolution du taux de scolarisation spécifique (public+privé) pour la tranche 6-11 ans (%)



Soit près de 4 millions d'élèves

- **Le taux de scolarisation des 6-11 ans sur l'ensemble du pays est passé de 84,6 % en 2000-2001 à 94 % en 2006-2007, soit une progression de 11 %**
- **En milieu rural, le taux de scolarisation des 6-11 ans s'est accru encore plus nettement : + 21 % entre 2000-2001 et 2006-2007 pour atteindre 92,6 % en 2006-2007**

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

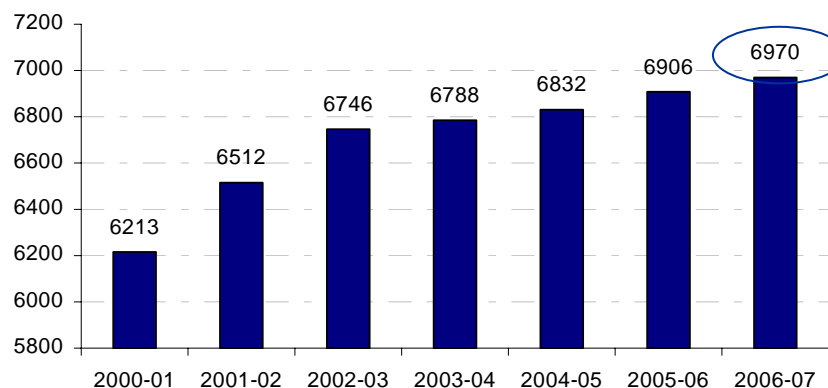
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

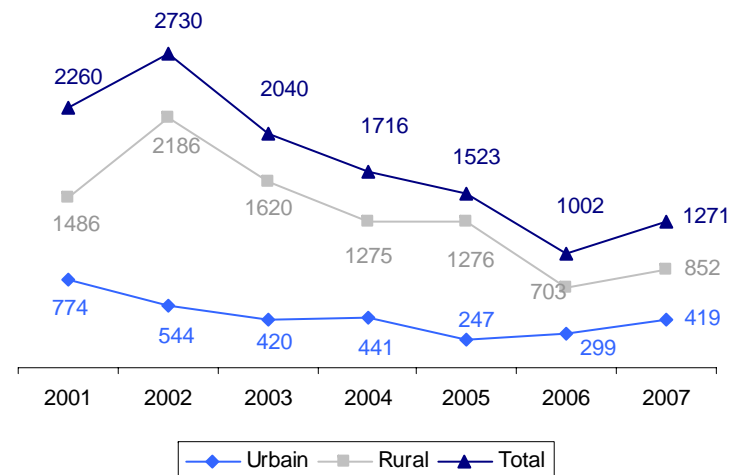
État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

Cette nette progression de l'accès à l'enseignement primaire a été notamment rendue possible grâce à une extension massive du nombre d'écoles primaires publiques, notamment en milieu rural par le développement des écoles satellites

Évolution du nombre d'écoles primaires publiques



Evolution des nouvelles salles créées au primaire



- Au cours de l'année scolaire 2006-2007, le nombre d'établissements primaires publics a atteint 6 970 écoles primaires, enregistrant ainsi un accroissement de 12% par rapport à 2000-2001
- A noter également le nombre important d'écoles satellites : 13 381 en 2006-2007
- 11 542 nouvelles salles de classes ont été construites entre 2000-2001 et 2006-2007, avec des efforts particulièrement axés sur le milieu rural qui représente 81 % des nouvelles salles construites

Les nouvelles ouvertures réalisées ont permis d'améliorer la couverture des communes, de renforcer la capacité d'accueil et de rapprocher l'école de l'enfant notamment en milieu rural



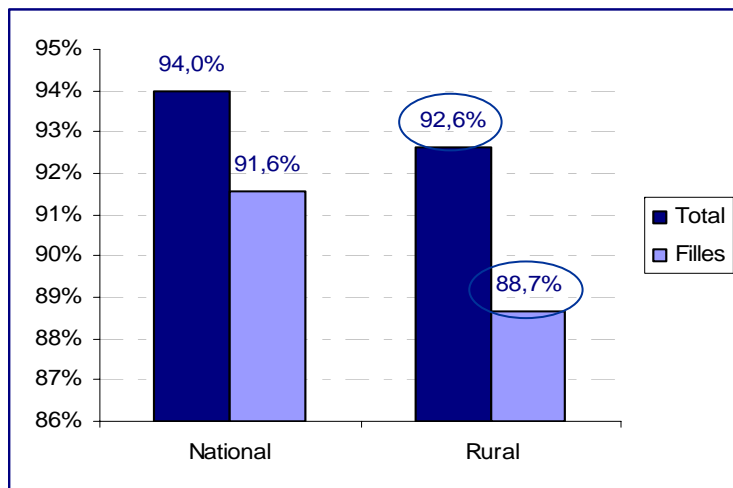
État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

Cependant des disparités subsistent dans l'accès à l'enseignement primaire et l'implantation des établissements scolaires n'est pas toujours optimisée...

Disparités par milieu

- Malgré les nettes progressions enregistrées, le taux de scolarisation des 6-11 ans en milieu rural reste inférieur à la moyenne nationale, notamment pour les filles

Taux de scolarisation spécifique des 6-11 ans par milieu et par sexe (2006-2007)



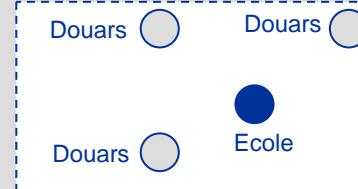
Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'éducation nationale

Implantation des écoles

- Faute de carte scolaire suffisamment précise et fiable, l'implantation de certaines écoles ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins

- Implantation très isolée de certaines écoles satellites

Exemple :



Difficulté d'implantation des écoles dans chaque douars, ce qui conduit à des choix d'implantation de l'école satellite à l'intersection des douars : zone isolée de tout

- Manque d'anticipation des déplacements et vieillissements des population dans certaines localités

- Abandon de certaines écoles qui se vident...
- ...Et capacité d'accueil insuffisante dans d'autres

=> phénomène constaté en zone rurale (exode rural) mais également en zone urbaine (déplacement de population d'un quartier à l'autre, création de « villes nouvelles » en périphérie)

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

De plus les progrès enregistrés en matière de scolarisation cachent un problème persistant d'encombrement des classes dans certaines régions...

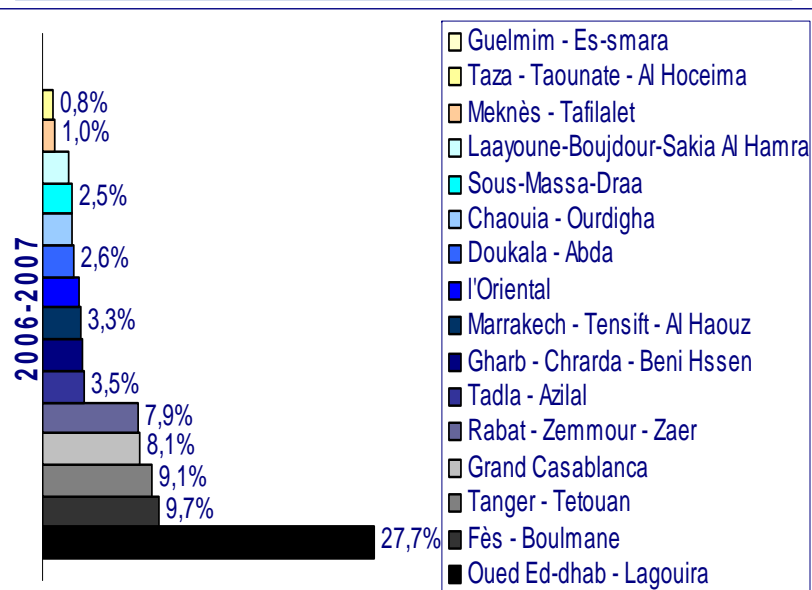
Nombre moyen d'élèves par classe

	2000/2001	2005/2006	Standard
National	29	28	22,4
Rural	25,1	25	

Nombre moyen d'élèves par salle

	2000/2001	2005/2006
National	43,6	41
Rural	37,4	35

Pourcentage des classes ayant 41 élèves et plus en 2006/2007



- Le nombre d'élèves par classe (28), bien que proche des standards internationaux, cache des disparités régionales : Les régions de Oued-Ed-dahab, Fés-Boulemane, Tanger-Tetouan, Casablanca et Rabat-Salé sont les plus mal loties avec respectivement 27,7%, 9,7%, 9,1%, 8,1% et 7,9% de leurs classes qui ont plus de 41 élèves.
- Ce sont également ces régions qui présentent **un ratio nombre d'élèves par enseignant le plus élevé**, contre une moyenne nationale de **28 élèves par enseignant**

Taux d'encadrement	Total
Oued-Ed-Eddahab	34,45
Grand Casablanca	31,35
Rabat-Salé	30,34



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

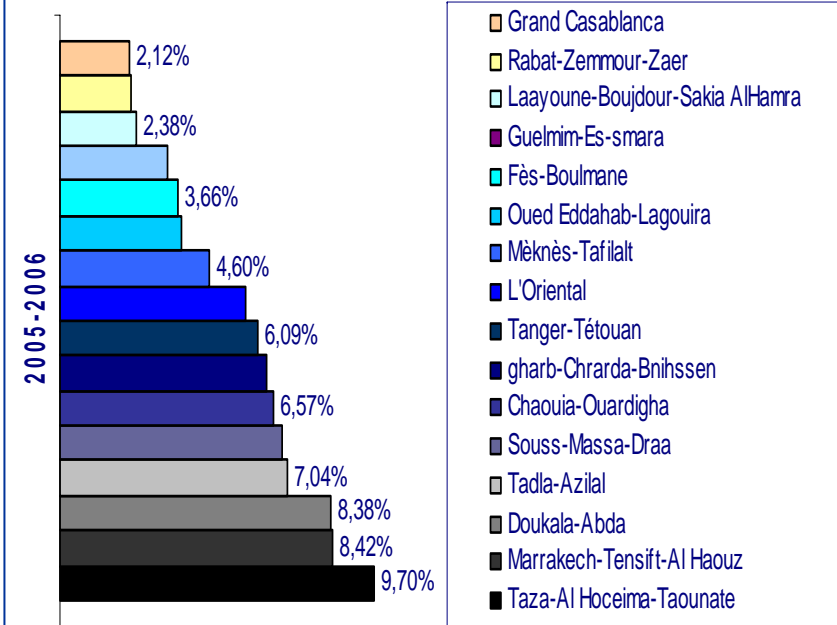
État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

...Et les actions entreprises n'ont eu que peu d'impact sur le taux d'abandon en primaire qui s'est même aggravé depuis 2000

	2000/2001	2005/2006
Taux d'abandon primaire	5,2%	5,7%



Taux d'abandon par région en 2005-2006



Les régions connaissant les plus fort taux d'abandon sont :

- « Taza – Al Hoceima » :
- « Marrakech-Tensift-AlHaouz »,
- « Tadla-Azilal » ,
- « Doukkala Abda »

...avec des taux d'abandon compris entre 7 et 10%



État des lieux – 1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

Synthèse

- **L'objectif de généralisation de l'accès à l'enseignement primaire est aujourd'hui quasiment atteint (taux de scolarisation spécifique des 6-11 ans en 2006-2007 : 94%)...**
- **...notamment grâce aux importants efforts consacrés à l'ouverture de nouvelles écoles primaires**, particulièrement en milieu rural, qui ont permis d'accroître la capacité d'accueil et de proposer une offre d'enseignement primaire de proximité.
- **Cependant cette situation cache de nouveaux défis sur lesquels devront être focalisés les efforts sur les années à venir :**
 - **Des disparités persistantes** dans l'accès à l'enseignement primaire **entre le milieu urbain et le milieu rural, notamment pour les filles**
 - **Des choix d'implantation des établissements primaires pas toujours optimisés**
 - Une problématique maintenue : **celle de l'abandon scolaire**
- **A ce titre, différentes études ont été menées récemment relativement à la problématique de généralisation de l'accès à l'enseignement. L'on peut citer :**
 - « Développement d'une stratégie de scolarisation en milieu périurbain défavorisé » : étude réalisée en 2006 dans le cadre de Meda II

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

Projet	– Extension de l'offre d'enseignement scolaire		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés	
1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire	
1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial - Collèges	
1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant - Lycées	



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

Rappel des
objectifs fixés par
la Charte
Nationale de
l'Éducation et de
la Formation

- Art 26 : Enseignement obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans
- Art 24 et 25 : Généralisation de l'enseignement secondaire collégial pour les enfants de 12 à 15 ans, avec une attention particulière portée à la scolarisation des filles en milieu rural
- Art 28-c : Rétention des élèves au secondaire collégial : 80% des élèves inscrits en 1^{ère} année de l'école primaire doivent parvenir à la fin d'école collégiale à l'horizon 2008
- Art 27. Déploiement de tous les efforts pour attirer les apprenants et faire en sorte que leur scolarité évolue de manière continue, durable et réussie, et que soient progressivement jugulés la déperdition, l'échec scolaire ou la poursuite factice ou intermittente des études

Aujourd'hui les objectifs de la charte ne sont pas atteints. Un zoom sur les réalisations et actions entreprises pour l'extension de l'offre d'enseignement secondaire collégial vous est présenté ci après.



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

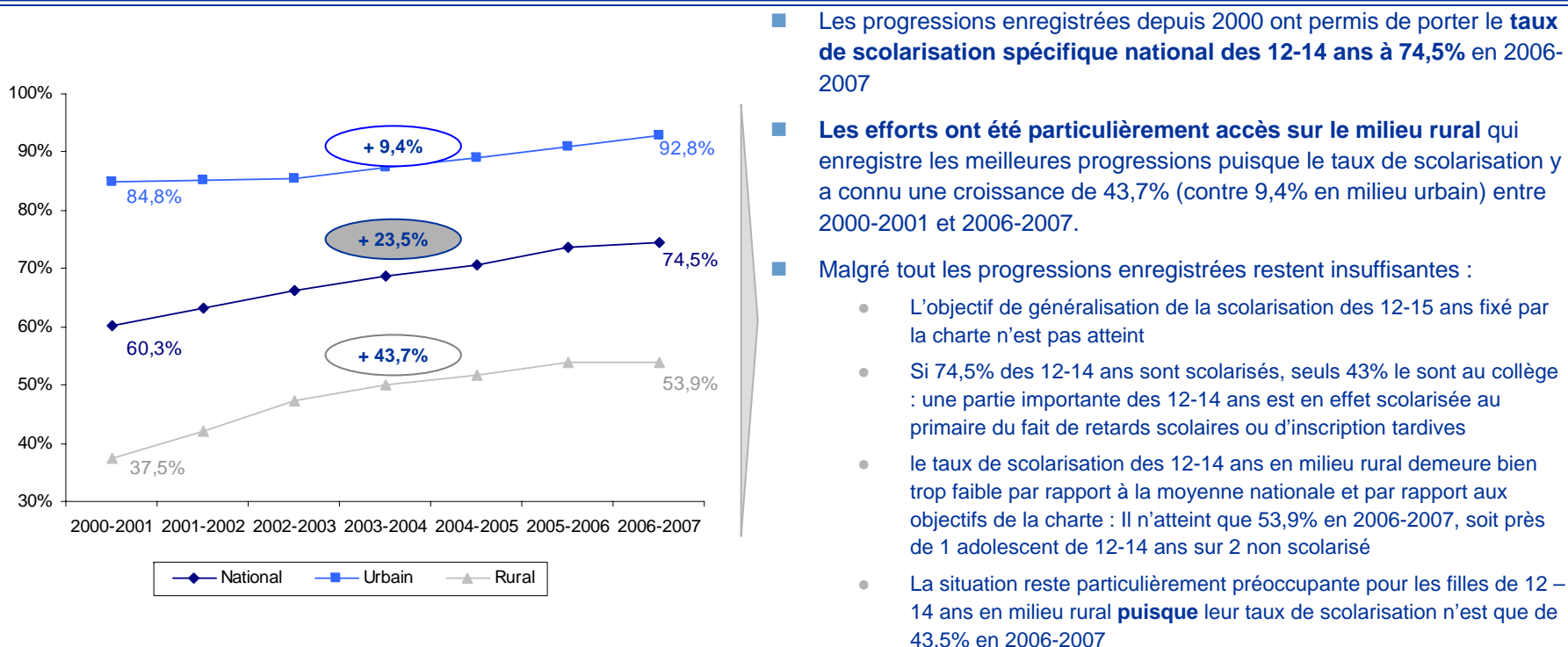
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

Le taux de scolarisation des élèves âgés de 12 à 14 ans a connu une nette progression durant les dernières années, et le nombre d'élèves inscrits au collège s'est accru de 35% depuis 2000, à 1,4 million en 2006-2007...

Évolution du taux de scolarisation spécifique des élèves âgés de 12 -14 ans (public + privé)



...Cependant, le taux de scolarisation au collège reste inférieur à l'objectif de généralisation fixé par la charte, surtout en milieu rural où il n'atteint que 54%



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

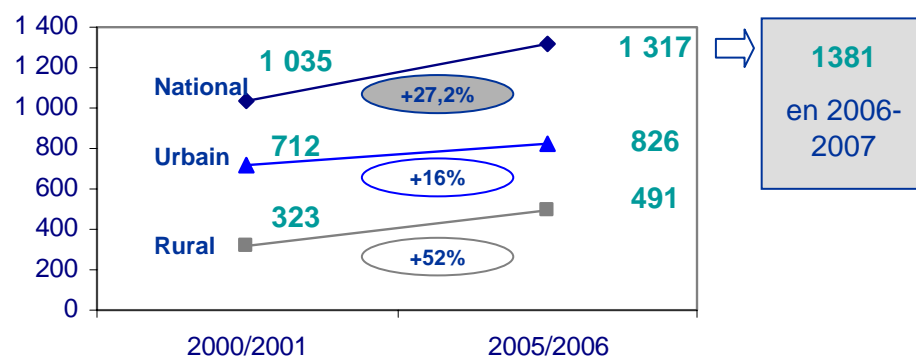
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

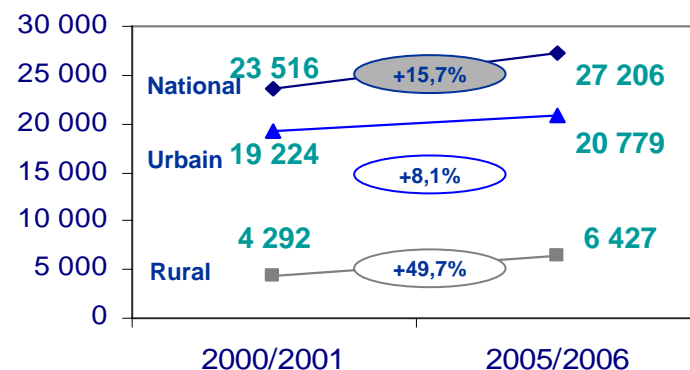
État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

L'amélioration du taux de scolarisation des 12-14 ans résulte de l'effet conjugué de l'expansion du primaire et du renforcement du nombre de collèges publics. Le nombre de collèges est ainsi passé de 1 035 en 2000-2001 à 1 381 en 2006-2007

Évolution du nombre de collèges publics



Évolution du nombre de salles – Collège



- Le nombre de collèges publics a augmenté de 33 % entre 2000-2001 et 2006-2007...
- ...Avec un rythme de construction qui s'est nettement accéléré ces dernières années : il est passé de 280 salles par an au début de la décennie à environ 630 salles par an actuellement

Les efforts d'extension ont été accentués en milieu rural où le nombre de collèges et le nombre de salles ont augmenté de près de 50% depuis le début de la décennie



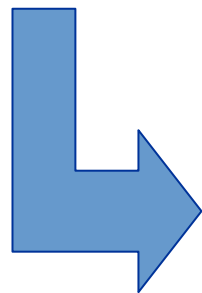
Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

Cependant ce renforcement du réseau d'établissements collégial n'a pas été suffisant pour assurer une couverture nationale complète, notamment en milieu rural...



Taux de couverture des communes rurales		
	2003/2004	2006/2007
National	39,6%	46,3%
Grand Casablanca	66,7%	100%
Taux de couverture minimal	24%*	36,7%**
Taux de couverture maximal	62,5%***	67,5%***

*Marrakech Tensift El Haouz

**Guelmim Essmara

***Rabat Zemour Zaer

Le taux de couverture des communes rurales en collèges reste faible, autour de 46%, d'où la persistance du problème d'éloignement de l'établissement scolaire



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

... Et pour absorber de manière satisfaisante la demande, comme en témoigne l'aggravation de l'encombrement des classes au collège, avec près de 20% des classes ayant plus de 41 élèves

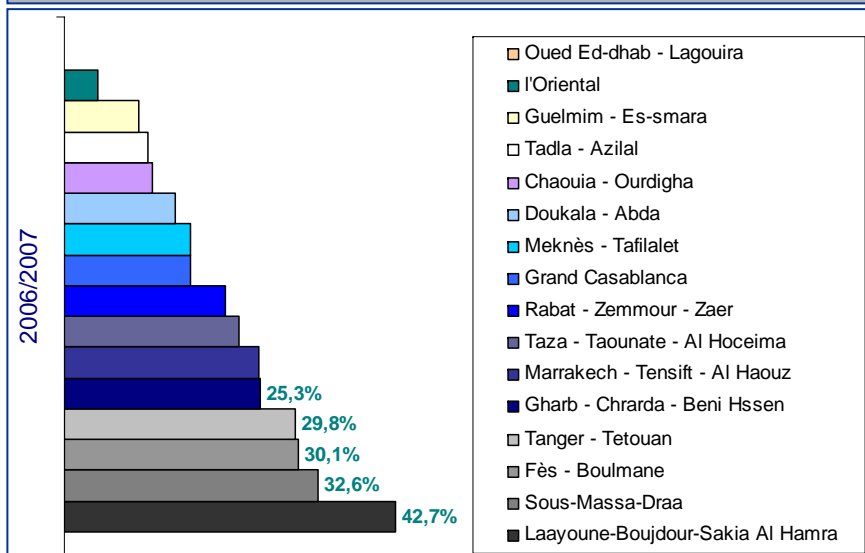
Nombre moyen d'élèves par Classe

	2000/2001	2005/2006	TCAM
National	32,3	35,8	2,1%
Rural	30,0	34,5	2,8%
Urbain	32,8	36,2	2,0%

Nombre moyen d'élèves par salle

	2000/2001	2005/2006	TCAM
National	43,7	46,9	1,4%
Rural	38,4	43,4	2,5%
Urbain	44,9	47,9	1,3%

Pourcentage des classes ayant 41 élèves et plus en 2006/2007



- Les régions « Laayoune Boujdour Sakia Al Hamra », « Sous Massa Draa », « Fès Boulemane », « Tanger Tétouan » et « Gharb Chrarda Beni Hssen » sont celles qui pâtissent le plus du phénomène d'encombrement des classes.
- Ce sont également les régions qui présentent un ratio « nombre d'élèves par enseignant » le plus élevé, contre une moyenne nationale de 25 élèves par enseignant

Taux d'encadrement	Total	Urbain	Rural
Laayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra	28,07	28,07	
Sous-Massa-Draa	26,88	28,13	25,18
Tanger - Tetouan	26,28	26,84	23,79
Gharb - Chrarda - Beni Hssen	26,14	25,21	28,51



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

De plus les actions entreprises n'ont eu que peu d'impact sur le taux d'abandon au collège qui ne s'est presque pas amélioré et reste préoccupant à près de 14%

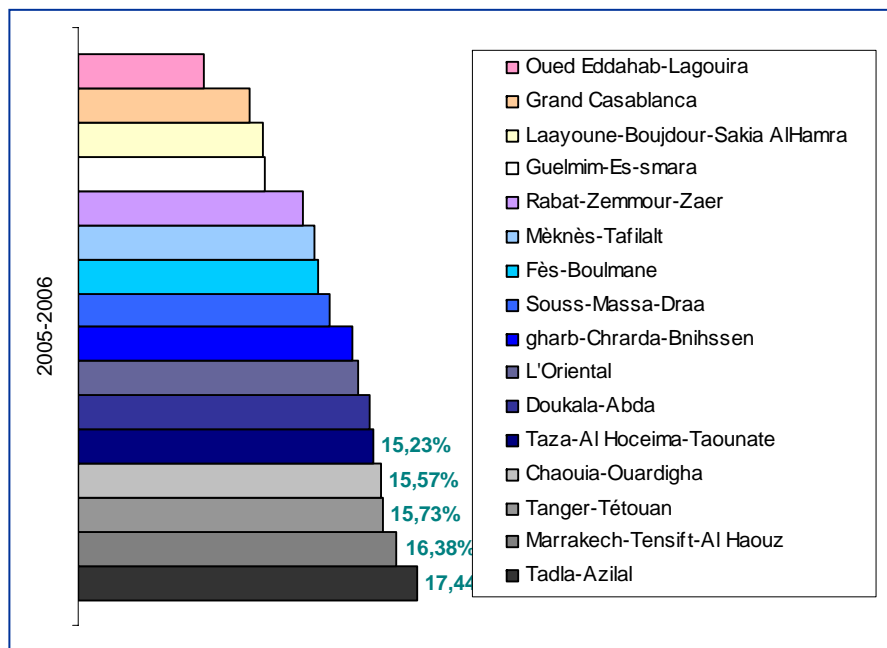
	2000/2001	2005/2006
Taux d'abandon	14%	13,6%

- Avec des abandons accentués pour la 3^{ème} année du collège

Taux d'abandon 2005/2006 par Niveau d'enseignement au collège :

- 1^{ère} année du collège : 11,08%
- 2^{ème} année du collège : 9,22%
- 3^{ème} année du collège : 20,48%

Taux d'abandon 2005/2006 par région



- Le taux d'abandon connaît de grandes disparités régionales.
- Les régions « Tadla-Azilal », « Marrakech Tensift Al Haouz », « Tanger Tétouan », « Chaouia-Ouardigha » et « Taza El Hoceima Taounat » affichent les plus hauts taux d'abandon (plus de 15%).

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial

Synthèse

- **Le taux de scolarisation des 12-14 ans a connu une nette progression ces dernières années passant de 60,3% en 2000-2001 à 74,5% en 2006-2007...**
- **...Et ce notamment grâce aux efforts importants consacrés à l'ouverture de nouveaux collèges publics, notamment en milieu rural**, qui ont permis d'accroître la capacité d'accueil et d'améliorer le taux de couverture des communes rurales
- **Cependant des progrès restent à faire :**
 - **L'objectif de généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire collégial fixé par la Charte n'est toujours pas atteint**
 - Si 74,5% des 12-14 ans sont scolarisés au niveau national, **seuls 43% le sont au collège**
 - **Le taux de scolarisation des 12-14 ans en milieu rural reste faible à 54%**, particulièrement pour les filles où il n'atteint que 43,5%
 - **Le taux d'abandon au collège demeure élevé (13,6%)** . **L'éloignement de l'établissement du lieu de résidence demeure une des causes importantes de la déscolarisation des collégiens**
- **Différentes études ont été menées récemment relativement à la problématique de généralisation de l'accès à l'enseignement. L'on peut citer :**
 - « Développement d'une stratégie de scolarisation en milieu périurbain défavorisé » : étude réalisée en 2006 dans le cadre de Meda II



Le déficit actuel d'établissements collégial est amené à s'accroître avec la forte croissance prévisionnelle de la population scolarisable au collège, induite par la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire. Dans ce contexte, il sera **impératif dans les années à venir de poursuivre et renforcer les efforts entrepris pour accroître la capacité d'accueil des collèges et leur couverture nationale, notamment en milieu rural, et de définir à cette fin une politique claire d'implantation des collèges**



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

Projet	– Extension de l'offre d'enseignement scolaire		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés

1.2.1. Extension de l'offre pour l'enseignement primaire

1.2.2. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire collégial - Collèges

1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant - Lycées



État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

Rappel des
objectifs fixés par
la Charte
Nationale de
l'Éducation et de
la Formation

- **Art 28-c : Rétention des élèves au secondaire qualifiant : 60% des élèves inscrits en 1^{ère} année de l'école primaire doivent parvenir en fin d'enseignement secondaire qualifiant et 40% à l'obtention du baccalauréat, à l'horizon 2011**
- **Art 27. Déploiement de tous les efforts pour attirer les apprenants et faire en sorte que leur scolarité évolue de manière continue, durable et réussie, et que soient progressivement jugulés la déperdition, l'échec scolaire ou la poursuite factice ou intermittente des études**

A mi parcours, les objectifs de la charte ne sont pas atteints. Un zoom sur les réalisations et actions entreprises pour l'extension de l'offre d'enseignement secondaire qualifiant vous est présenté ci après.

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

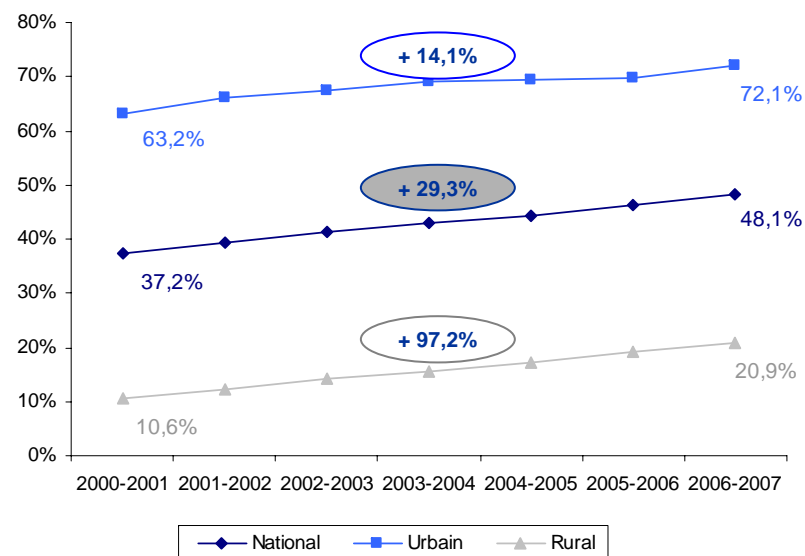
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

Malgré une nette progression enregistrée depuis 2000, portant le nombre d'élèves des lycées de près de 480 000 en 2000-2001 à plus de 681 000 en 2006-2007...

Évolution du taux de scolarisation spécifiques des élèves âgés de 15 – 17 ans (public + privé)



- Malgré les progressions enregistrées depuis 2000, le **taux de scolarisation spécifique national des 15-17 ans en 2006-2007 reste faible : moins d'un adolescent de 15-17 ans sur 2 est scolarisé.**
- **Les efforts ont été particulièrement axés sur le milieu rural** qui enregistre de très fortes progressions puisque le taux de scolarisation a y connu une croissance de 97% (contre 14% en milieu urbain) entre 2000-2001 et 2006-2007.
- **Malgré tout, le taux de scolarisation des 15-17 ans en milieu rural demeure bien trop faible** puisqu'il atteint à peine 20% en 2006-2007, soit **moins de 1 adolescent de 15-17 ans sur 5 qui est scolarisé**
- **La situation reste particulièrement préoccupante pour les filles de 15-17 ans en milieu rural** puisque leur taux de scolarisation n'est que de 14,4 % en 2006-2007

...Le taux de scolarisation des élèves âgés de 15-17 reste très faible, puisque inférieur à 50% en 2006-2007, particulièrement en milieu rural où il atteint à peine 20%



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

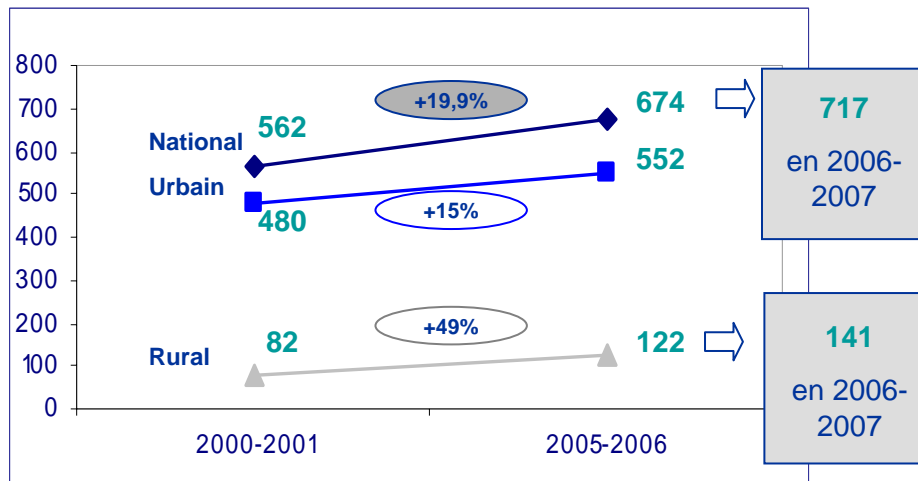
Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

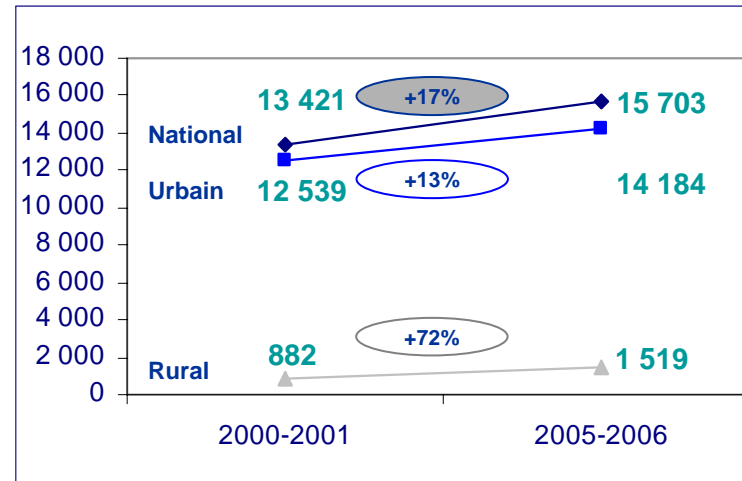
État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

Les progressions enregistrées en matière d'accès à l'enseignement secondaire qualifiant ont notamment été rendues possibles grâce à une augmentation de la capacité d'accueil des lycées, portant le nombre de lycées publics de 562 en 2000-2001 à 717 en 2006-2007

Évolution du nombre de lycées publics



Évolution du nombre de salles



- Les efforts pour étendre le réseau des établissements lycéens ont concerné essentiellement le milieu rural (taux de croissance du nombre d'établissement de 49%, taux de croissance du nombre de salles de 72% entre 2000 et 2005).
- Cependant, des écarts énormes avec le milieu urbain subsistent : les lycées restent majoritairement implantés en milieu urbain puisque moins de 20% des lycées sont implantés en milieu rural

Le nombre de lycées reste néanmoins faible au niveau national, et particulièrement en milieu rural qui ne compte que 141 établissements d'enseignement secondaire qualifiant en 2006-2007, soit un taux de couverture des communes rurales de 19,6%



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

Les salles de classes demeurent encombrées, avec près de 15% des classes ayant 41 élèves et plus, ce qui témoigne d'une capacité d'accueil insuffisante au sein des lycées existants

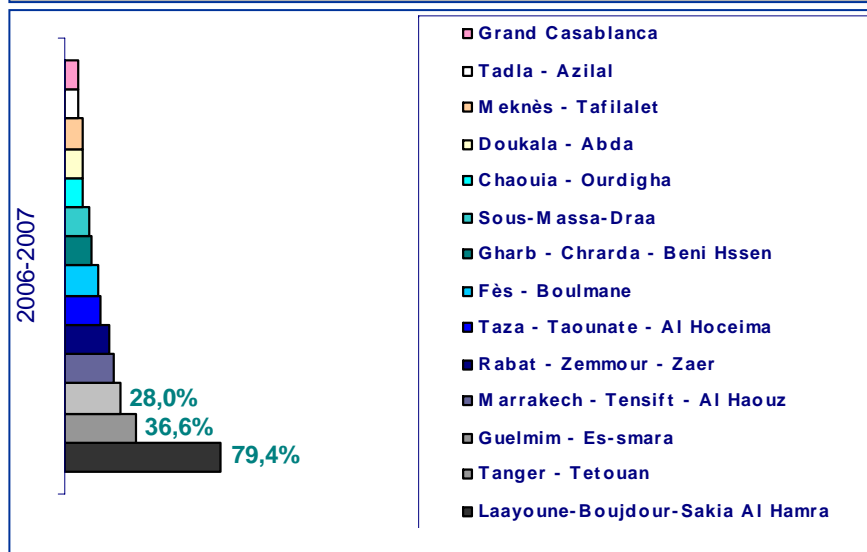
Nombre moyen d'élèves par classe

	2000/2001	2005/2006	TCAM
National	31	36	2,52%
Rural	29	33	1,95%
Urbain	32	36	2,13%

Nombre moyen d'élèves par salle

	2000/2001	2005/2006	TCAM
National	34	40	2,64%
Rural	28	35	2,62%
Urbain	34	39	4,13%

Pourcentage des classes ayant 41 élèves et plus en 2006/2007



- Les régions « **Laayoune Boujdour Sakia Al Hamra** », « **Tanger Tétouan** », « **Guelmin- Es-Smara** », « **Marrakech – Tensift - Al Houz** » et « **Rabat – Zemmour - Zaer** » sont celles qui subissent le plus le **phénomène d'encombrement des classes**.
- Ce sont également les régions qui présentent un **ratio « nombre d'élèves par enseignant » le plus élevé**, contre une moyenne nationale de 18 élèves par enseignant

Taux d'encadrement	Total	Urbain	Rural
Laayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra	23,09	23,09	
Tanger - Tetouan	19,39	19,65	15,63
Guelmin- Es-Smara	21,5	21,93	18,66



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

De plus les actions entreprises n'ont eu que peu d'impact sur le taux moyen d'abandon au lycée qui s'est même aggravé à près de 14% des élèves inscrits

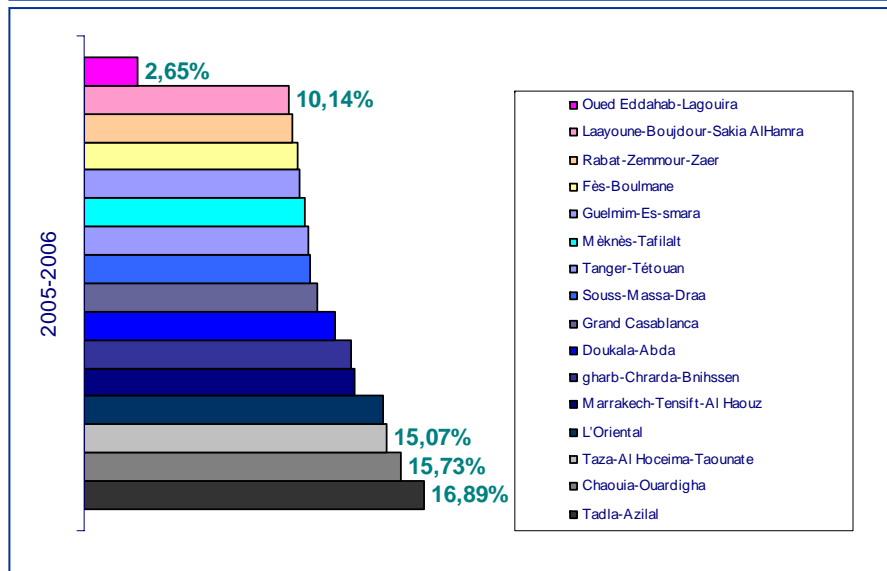
	2000/2001	2005/2006
Taux d'abandon	10,1%	13,9%

- Avec des abandons accentués pour la 2^{ème} année Baccalauréat

Taux d'abandon 2005/2006 par Niveau d'enseignement au lycée :

- Tronc commun : 7,7%
- 1^{ère} année Baccalauréat : 7,95%
- 2^{ème} année Baccalauréat : 24,87%

Taux d'abandon 2005/2006 par région



Source : DSSP, Département de l'éducation nationale

- Le taux d'abandon connaît de grandes disparités régionales.
- Les régions « Tadla-Azilal », « Tanger Tétouan », « Chaouia-Ouardigha » et « Taza El Hoceima Taounat » affichent les plus hauts taux d'abandon (plus de 15%).



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

- Version définitive -

État des lieux – 1.2.3. Extension de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant

synthèse

- **Le taux de scolarisation des 15-17 ans a connu une nette progression ces dernières années** passant de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007...
- **...Et ce notamment grâce aux efforts importants consacrés à l'ouverture de nouveaux lycées publics, notamment en milieu rural, qui ont permis d'accroître la capacité d'accueil et d'améliorer le taux de couverture des communes rurales**
- **Cependant, malgré ces efforts, le nombre de lycées au niveau national reste faible** (717 lycées publics en 2006-2007) principalement implantés en milieu urbain, et **le taux d'encombrement des classes est élevé** (près de 15% des classes ayant 41 élèves et plus)
- **Moins d'un adolescent de 15-17 ans sur 2 est scolarisé**, proportion qui passe à **1 sur 5 en milieu rural**
- Enfin, l'enseignement secondaire qualifiant continue d'enregistrer des **taux d'abandon élevés** (13,9% en 2005-2006).
- Si rien n'est fait, **le déficit est amené à s'intensifier avec la forte croissance prévisionnelle de la population scolarisable au lycée**, induite par la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire
- **A ce titre, différentes études ont été menées récemment relativement à la problématique de généralisation de l'accès à l'enseignement :**
 - « Elaboration des projections de la population scolarisable par âge simple, sexe et milieu au niveaux national, régional et provincial » : Etude réalisée par le CERED dans le cadre de MEDA II, actuellement en cours de finalisation
 - « Développement d'une stratégie de scolarisation en milieu périurbain défavorisé » : étude réalisée en 2006 dans le cadre de Meda II



Dans ce contexte, il sera **impératif dans les années à venir de poursuivre et renforcer les efforts entrepris pour accroître la capacité d'accueil des lycées et leur couverture nationale**. Dans un souci d'optimisation et de rationalisation, **cette politique d'extension de l'offre d'enseignement secondaire qualifiant devra être pensée**, de manière anticipée, **conjointement avec le développement des infrastructures collégiales** (regroupement géographique collège + lycée)



1 Présentation de la problématique «Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention »

2 Etat des lieux par projet

2.1 Projet 1.1 : Développement du préscolaire

2.2 Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

2.3 Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

2.4 Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

Projet	– Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés	
1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation	
1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement	



État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation

Rappel des
objectifs fixés par
la Charte
Nationale de
l'Éducation et de
la Formation

- Art 139 : Les cantines scolaires seront restructurées sur la base de la décentralisation de la gestion, avec implication des partenaires, notamment les parents d'élèves, dans la programmation et le contrôle, pour que ces cantines puissent offrir, le plus largement possible, et surtout en milieu rural, des repas sains et nutritifs
- Art 140 : Tout collège accueillant les élèves du milieu rural, doit posséder un internat doté de toutes les conditions d'hygiène et de bien être que nécessite une scolarité studieuse. Le conseil de gestion de l'établissement, prévu par l'article 149 b de la présente charte, participe à la supervision de la bonne gestion de l'internat
- Art 141 : Il est créé, au niveau régional et au niveau de chaque université, une instance gérée de manière autonome, ayant pour mission la modernisation, l'extension et l'équipement des cités, restaurants et cafétérias universitaires, pour qu'ils répondent aux besoins des apprenants et des enseignants et se hissent au niveau des normes les plus contemporaines de qualité, d'hygiène, d'organisation, d'accueil et de comptabilité. L'hébergement universitaire sera régi par des règles transparentes et équitables, tenant compte du mérite et du besoin objectif, à l'exclusion de toute autre considération. Le financement de ces services sera assuré par la participation des bénéficiaires et par une subvention de l'Etat, fixée en concertation avec les universités

Les instances susvisées assureront, autant que possible, la mise en place et l'équipement de systèmes de transport universitaire, desservant les différents lieux que fréquentent les enseignants et les étudiants, de manière à leur permettre d'économiser le temps et les frais qu'ils supportent et de minimiser le recours excessif aux moyens de transports individuels

Un zoom sur les réalisations et actions entreprises pour renforcer les actions d'appui social vous est présenté ci après



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Internats

Enseignement primaire

Nombre de bénéficiaires

	2003/2004	2006/2007	TCAM
National	720	918	8,44%
Urbain	497	568	4,55%
Rural	223	350	16,21%

- Le nombre de bénéficiaires des internats en primaire est **marginal, dans la mesure où les internats ont plus vocation à accueillir des élèves du secondaire**
- En plus des internats, près de **1400 élèves résident dans des Dar Taleb**

Source : Plan d'urgence 2009-2011, DSSP



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

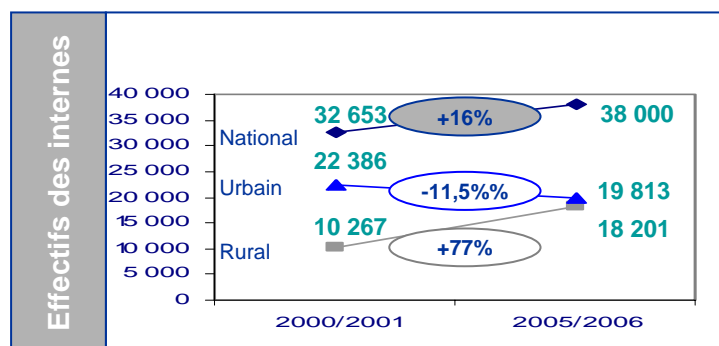
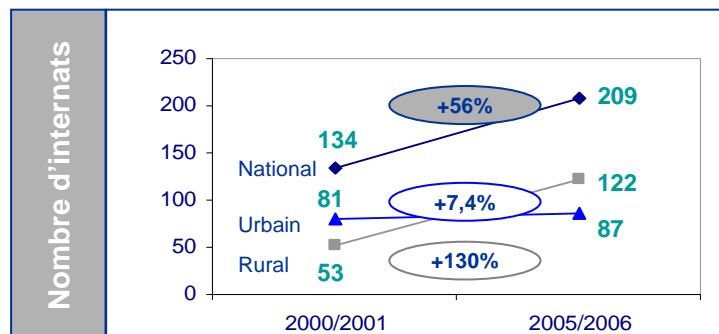
Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Internats

Secondaire collégial



Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'éducation nationale

- **75 internats supplémentaires** ont été créés entre 2000/2001 et 2005/2006, dont 69 en milieu rural
- Ces créations ont permis **d'améliorer le taux de couverture des collèges en internats**, qui est passé de 13% à 16% entre 2000 et 2006 au niveau national et de 16 à 25% en milieu rural.
- **Le nombre d'élèves internes** est passé de 32 600 en 2000/2001 à 38 000 en 2005/2006, soit une **augmentation de 16%** au niveau national, principalement imputable à la croissance des effectifs internes en milieu rural (+ 77% entre 2000 et 2006)
- **Cependant le bilan de ces améliorations doit être nuancé :**
 - On reste **loin de l'objectif fixé par la Charte** de l'Education et de la Formation (doter tout collège en milieu rural d'un internat)
 - **L'extension du nombre d'internat a principalement permis de suivre le trend d'évolution des effectifs scolarisés** : en effet le pourcentage des élèves inscrits en internat parmi l'ensemble des effectifs scolarisés au collège n'a que très peu évolué entre 2000 et 2006 (autour de 3% au niveau national – autour de 6,5% en milieu rural)
 - **Les élèves bénéficiant d'une place en internat représentent à peine 25% des élèves nécessiteux**
- **En 2006/2007, le nombre d'internes est resté quasi stable (37 218 au niveau national en 17 791 en milieu rural)**
- **A noter l'existence parallèle des Dar Taleb**, internats pris en charge par les communes et pour lesquels le MEN donne des bourses d'alimentation. **Les Dar Taleb ont ainsi permis d'héberger, en 2007, 22 646 élèves supplémentaires, dont 15 309 en milieu rural, portant la part des élèves internes en milieu rural (internats + Dar Taleb) à 11%.**
- **Une étude réalisée dans le cadre du PARSEM** en 2006 vise à identifier des stratégies efficaces pour l'hébergement des élèves du secondaire collégial en milieu rural et périurbain



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

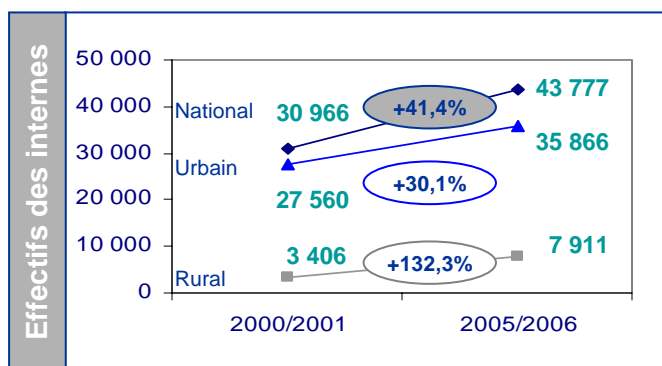
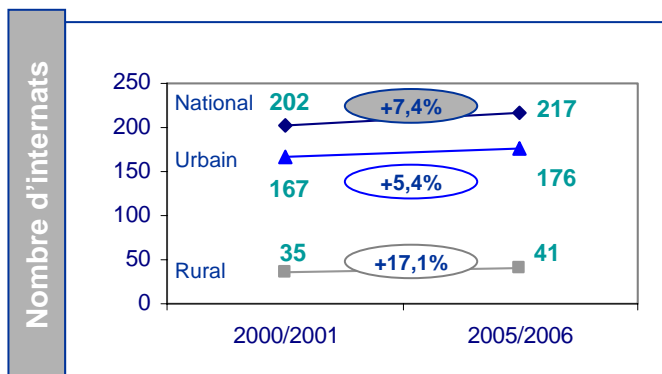
Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Internats

Enseignement secondaire qualifiant



Source : Recueil statistique de l'éducation, DSSP, Département de l'éducation nationale

- **15 internats supplémentaires** dont 9 en milieu urbain ont été créés entre 2000/2001 et 2005/2006, portant le nombre d'élèves internes de 30 966 à 43 777 élèves, soit une progression de 41%
- Malgré l'extension de l'offre,
 - **Le taux de couverture des lycées en internats a diminué.** Il est passé de :
 - 35,9% à 32,2% au niveau national
 - 42,7% à 33,6% en milieu rural
 - 34,8% à 31,9% en milieu urbain
 - Le pourcentage des élèves inscrits en internat parmi l'ensemble des effectifs scolarisés au lycée n'a que peu évolué (6,8% en 2000/2001 ; 7,1% en 2005/2006). Ainsi, **l'extension du nombre d'internat a principalement permis de suivre le trend d'évolution des effectifs scolarisés au lycée** (+ 36% entre 2000 et 2006)
 - A noter cependant une **légère amélioration de ce taux en milieu rural** où il est passé de 13,9% élèves internes parmi l'ensemble de la population lycéenne en 2000/2001 à 14,7% en 2005/2006
- **Récemment, en 2006/2007:**
 - le nombre d'internes a atteint près de 45 358 élèves, dont près de 36 862 en milieu rural. La part des internes sur la population lycéenne a atteint 7,6%.
 - A noter que l'offre des Dar Taleb permet d'héberger 4 924 élèves supplémentaires, dont 2 012 en milieu rural



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Cantines scolaires*

Enseignement primaire

Nombre et part des bénéficiaires** des cantines scolaires

	2003/2004		2006/2007	
	Nombre	Part**	Nombre	Part
National	975 047	25,3%	950 621	26,3%
Urbain	96 696	5,2%	100 448	5,9%
Rural	878 351	44,2%	850 173	44,5%

- Les cantines scolaires sont majoritaires en milieu rural et profitent à plus de 40% des élèves inscrits en primaire
- Selon la carte scolaire 2007/2008, il est prévu que le nombre de cantines scolaires atteigne 5 878 cantines dont 89% en milieu rural. La proportion des écoles ayant une cantine scolaire atteindra alors 28,4%.
- En plus, le nombre d'écoles servant des repas aux élèves sans disposer de cantine scolaire atteindra 12 855 écoles dont presque la totalité en milieu rural (écoles satellites)
- Ainsi, le pourcentage des écoles servant des repas aux élèves atteindra 62%. Et le nombre total des bénéficiaires atteindra près de 1 014 500 élèves.

Secondaire collégial

Nombre et part des bénéficiaires** des cantines scolaires

	2003/2004		2006/2007	
	Nombre	Part**	Nombre	Part
National	20 915	1,84%	25 543	1,83%
Urbain	20 149	0,08%	22 815	0,25%
Rural	766	8,99%	2 728	7,58%

- Le nombre global des bénéficiaires de cantines scolaires a connu une croissance de 22% entre 2003/2004 et 2006/2007
- Cette progression est particulièrement nette en milieu rural où le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 3
- Cependant le bilan de ces améliorations doit être nuancé : l'extension du nombre de cantines scolaires a principalement permis de suivre le trend d'évolution des effectifs scolarisés. En effet le pourcentage des bénéficiaires de cantines scolaires parmi les effectifs scolarisés n'a que très peu évolué entre 2003/2004 et 2006/2007 (autour de 1,8% au niveau national – autour de 8% en milieu rural)
- Selon la carte scolaire 2007/2008, le nombre de cantines sera porté de 206 à 266 cantines dont 261 en milieu rural. Le nombre de bénéficiaires prévisionnel des cantines scolaires sera de près de 31400 élèves, soit près de 2,1% des élèves du secondaire collégial.

*Hors cantines existantes dans les internats

**Part des bénéficiaires = Nombre de bénéficiaires des cantines scolaires / Effectif scolarisé



État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Transports scolaires

- **Les transports scolaires restent aujourd'hui une pratique très peu répandue**, relevant d'initiatives ponctuelles et spécifiques. A ce titre l'on peut citer :
 - **Une initiative récente du ministère de l'Éducation Nationale** dans le but de sensibiliser les autres partenaires et acteurs de la société civile (communes, collectivités, ONG, etc.) : **acquisition de près de 50 bus scolaires** en milieu rural par le ministère. En général, la gestion des bus est assurée par la commune et l'association des parents d'élèves.
 - **Des initiatives intéressantes au niveau des AREF, notamment pour mettre à disposition des moyens de transport adaptés en milieu rural enclavé** (distribution de VTT aux élèves, mise à disposition de charrettes...)

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Education nationale

Synthèse

- **Des efforts importants ont été consacrés à la création des internats jusqu'à 2005/2006...**
- **...mais ces efforts ont surtout permis de suivre le trend d'évolution des effectifs scolarisés. La part des bénéficiaires est restée presque stable** (~3% pour le secondaire collégial et ~7% pour le secondaire qualifiant)...
- **...et le taux de couverture des collèges en internats en milieu rural (25% en 2005-2006) n'a pas atteint l'objectif fixé par la charte (couverture de 100% des collèges en milieu rural)**

- **Concernant les cantines scolaires**, le même constat peut être fait : **l'augmentation du nombre de cantines, a surtout permis de suivre le trend d'évolution des effectifs scolarisés et la part des bénéficiaires n'a presque pas évolué** (autour de 26% pour le primaire et de 1,8% pour le secondaire collégial)

- **Quant aux transports scolaires, cette action d'appui social reste très peu répandue, et relève principalement d'initiatives ponctuelles et ciblées (expériences « pilotes »)**

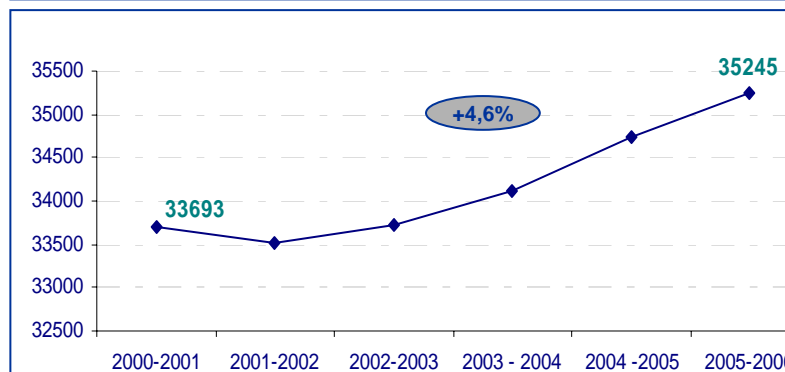
État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Enseignement supérieur

Cités universitaires

Offre publique

- Le Maroc dispose de **19 cités universitaires** et de 7 internats d'écoles supérieures, hébergeant, au titre de l'année 2007, près de **34 645 étudiants**
 - Seules les deux universités « **Hassan II- Mohammedia** » et « **Quaraouiyine** » ne disposent pas de cités universitaires
- Il est à noter que le nombre de cités universitaires publiques n'a pas augmenté depuis 1995. Seul l'internat de l'ENCG El Jadida a été créé
- L'effectif des résidents des cités universitaires et internats des écoles supérieures a augmenté de près de 4,6% entre 2000-01 et 2005-06, passant de 33 693 résidents à 35 245.

Évolution des résidents des cités universitaires et internats



- La **capacité d'accueil des cités universitaires est de 34 744 résidents**, soit près de 12% des étudiants...
- ...mais cette offre **ne permet d'honorer que 35% de la demande**, estimée à près de 100 000 demandes.

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Enseignement supérieur

Cités universitaires

- Le rapport nombre d'Étudiants résidents / Nbre d'Étudiants diffère d'une ville universitaire à une autre.
- Les villes présentant les meilleurs rapports « Étudiants résidents / Nbre d'Étudiants » sont Errachidia et Beni Mellal.
- Les autres villes présentent des rapports faibles, ne permettant pas de répondre à la demande

Universités	Cités universitaires + Internats d'écoles	%des étudiants résidents / nbre d'étudiants	Commentaires
Mohamed V (Souissi + Agdal) - Rabat	Rabat	16%	
Hassan II – Ain Chock – Casablanca	Casablanca	9%	
Hassan II – Mohammedia	Mohammedia	0%	
Sidi Mohamed Ben Abdellah Fès	Fès	15%	Les 4 378 étudiants de la faculté poly disciplinaire de Taza ne disposent pas de cité U ou internats
Cadi Ayyad - Marrakech	Marrakech	13%	Les 4 378 étudiants de la faculté poly disciplinaire de Safi ne disposent pas de cité U ou internats
	Beni Mellal	36%	
Mohammed Premier Oujda	Oujda	19%	Les 2 586 étudiants de la faculté poly disciplinaire de Nador ne disposent pas de cité U ou internats
Abdelmalek Essaadi Tétouan	Tétouan	15%	
	Tanger	14%	
Chouaib Eddoukali El Jadida	El Jadida	22%	
Hassan I Settât	Settât	25%	Les 648 étudiants de la faculté poly disciplinaire de Khouribga ne disposent pas de cité U ou internats
Moulay Ismail Meknès	Meknès	7%	
	Errachidia	74%	
Ibn Tofail Kénitra	Kénitra	11%	
Ibnou zohr Agadir	Agadir	10%	Les 63 étudiants de la faculté poly disciplinaire de Ouarzazate ne disposent pas de cité U ou internats



État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Enseignement supérieur

Cités universitaires

Développement de l'offre privée

- **L'on observe une tendance récente à l'externalisation des cités universitaires. Ainsi une offre privée s'est développée ces dernières années : trois résidences universitaires privées sont actuellement opérationnelles ...**
 - Diar Al Maârif à Madinat Al Irfane, Rabat
 - Cité Maamora à Kénitra
 - Résidence à Méknes

- **... et deux autres en cours de construction : à Méknes et à Tanger**

- **Le prix d'hébergement dans ces résidences privées est variable en fonction de la ville et de la demande (300 DH / mois à Kénitra, 1 200 DH / mois à Rabat). ...**

- **... Il est bien évidemment supérieur à celui des cités universitaires (40 DH / mois)**

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Enseignement supérieur

Restaurants universitaires

- Parmi les 19 cités universitaires, seules 9 sont équipées en restaurants universitaires
- Celles ne disposant pas de restaurants universitaires sont : Kénitra, Tétouan, Tanger, El Jadida, Settat, Agadir, Beni Mellal, Fès 2 et Meknès
- Le nombre de repas servis est resté sensiblement le même depuis 2000-2001, il atteint près de 5 500 000 repas
- En outre, près de 770 000 repas supplémentaires sont servis dans les 6 internats des Écoles Supérieures
- Il est à noter que le prix du ticket repas n'a pas changé depuis longtemps. Il est de 1,40 DH, alors que le coût de revient du repas est de 16 DH hors charges du personnel et de 37 DH inclus les charges du personnel

Programme de développement

- En 2006/2007, la création de 3 nouveaux restaurants universitaires a été lancée : à Agadir, à Beni Mellal et à Tanger
- Le programme de développement des restaurants universitaires prévoit en 2008 :
 - La construction de 3 restaurants universitaires dans les villes suivantes : El Jadida, Meknès et Settat
 - La reconstruction du restaurant universitaire Moulay Ismail à Rabat

État des lieux – 1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation – Enseignement supérieur

Synthèse

- Le Maroc dispose de **19 cités universitaires** et **7 internats des écoles supérieures, hébergeant**, au titre de l'année 2007, **près de 34 645 étudiants**
- **La capacité d'accueil des cités universitaires** est de 34 744 résidents, soit près de 12% des étudiants, **mais ne permet d'honorer que 35% de la demande**, estimée à près de 100 000 demandes
- Parmi les 19 cités universitaires, **seules 9 sont équipées en restaurants universitaires. Le nombre de repas servis est resté sensiblement le même depuis 2000-2001.**
- Il est à noter que **le prix du ticket repas n'a pas évolué. Il est de 1,40 DH.** Par ailleurs, **le coût du repas est de 16 DH hors charges du personnel et de 37 DH inclus les charges du personnel**
- **Le MENESFCRS mène désormais une politique d'externalisation des cités et restaurants universitaires auprès du secteur privé.** Ainsi des programmes de construction de nouvelles cités universitaires privées sont prévues ou en cours

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

Projet	– Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés	
1.3.1 Mise en place d'actions d'appui à la scolarisation	
1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement	



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

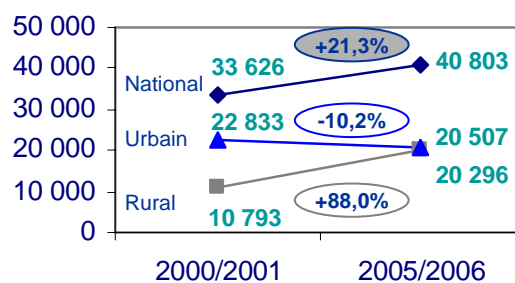
- Version définitive -

État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

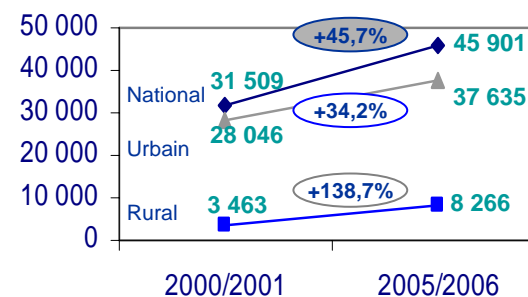
Bourses scolaires

- Ces bourses sont destinées à financer les coûts de restauration dans les internats
- Elles ne sont pas versées directement à l'élève interne mais aux internats
- Leur montant est de 700 Dhs / élève / trimestre
- Elles concernent principalement le secondaire : le nombre de bénéficiaire en primaire est infime (577 en 2005-2006) sachant que les internats y sont peu développés

Évolution des effectifs des boursiers - Collège



Évolution des effectifs des boursiers - Lycée



- **L'effectif des boursiers a connu une croissance importante** entre 2000/2001 et 2005/2006 (+ 21% dans le secondaire collégial et + 46% dans le secondaire qualifiant)...
- ...portant le nombre de bénéficiaires de bourses scolaires à près de 41 000 élèves dans le secondaire collégial et 45 900 élèves dans le secondaire qualifiant
- **Cette croissance a principalement concerné le milieu rural** (+ 88% dans le secondaire collégial et + 139% dans le secondaire qualifiant) même si les bénéficiaires de bourses dans le secondaire qualifiant restent majoritairement urbains

État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

Manuels et fournitures scolaires

- **Les frais de scolarisation (frais d'inscription, manuel et fournitures scolaires) représentent un coût non négligeable** qui constitue un frein à la scolarisation des enfants pour de nombreuses familles démunies :
 - ~500 à 600 Dh par enfant au primaire
 - ~1 000 à 1 500 Dh par enfant au collège et au lycée

Coût des fournitures scolaires : primaire

	1 AF	2 AF	3 AF	4 AF	5 AF	6 AF
Fournitures en DH	375	415	425	296	417	425
Livres en DH	56,1	82,5	134	75,7	132	117,9
Total en DH	431,1	497,5	559	371,7	549	542,9

Illustration

Source : Librairie de Rabat

- Cependant, **il n'existe pas de dispositif institutionnalisé de prise en charge des frais de scolarisation**
- A noter une pratique qui se généralise de plus en plus : **la distribution des cartables et fournitures scolaires aux élèves des milieux ruraux et défavorisés du primaire**, essentiellement par des acteurs de la société civile et ONG, en plus des actions menées par le Département de l'Education Nationale. Ainsi en 2007, 213 000 élèves ont bénéficiés de distribution de manuels scolaires, 350 000 ont reçus des cartables garnis et 164 000 ont reçu des fournitures scolaires.

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

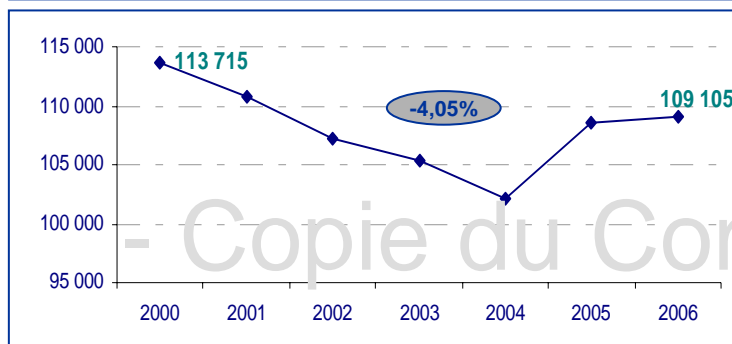
Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

- Version définitive -

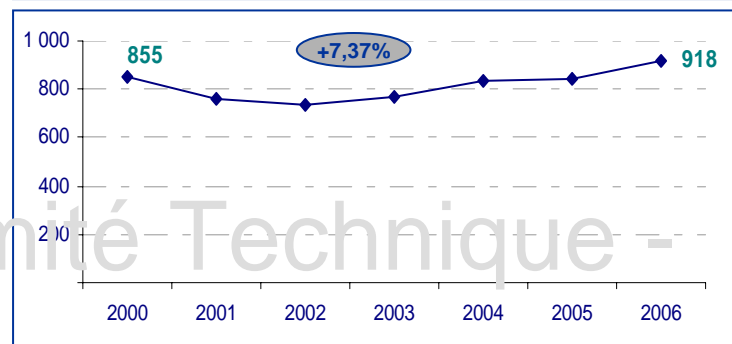
État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

Bourses – Enseignement supérieur

Évolution des effectifs des boursiers – 1^{er} et 2^{ème} cycle



Évolution des effectifs des boursiers – 3^{ème} cycle



- **L'effectif des boursiers de l'enseignement supérieur a baissé de 4% entre 2000/2001 et 2005/2006 (-4% pour le 1^{er} et 2^{ème} cycle et + 7,4% pour le 3^{ème} cycle)...**
- **...portant le nombre de bénéficiaires de bourses à près de 109 105 dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires et 918 boursiers dans le 3^{ème} cycle universitaire en 2005/2006**



État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

Bourses – Enseignement supérieur

Bourses de 1^{er} et 2^{ème} cycle

- Le montant de la bourse pour les étudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle universitaire est en moyenne de **1 400 DH/trimestre** pendant 10 mois pour les bourses complètes (*) et 700 Dh/trimestre pour les bourses partielles (**)

(Dh)	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Total
Bourse	1 300,20	1 300,20	1 733,6	4 334
Demi bourse	650,10	650,10	866,80	2 167

* La bourse complète : pour les étudiants ne résidant pas dans la ville universitaire

** La demi bourse : pour les étudiants résidant dans la ville universitaire

- **L'attribution des bourses est effectuée suite à la tenue d'une commission régionale**
 - Les décisions des commissions sont établies et motivées par le critère du mérite social
- Au titre de l'année universitaire 2006-2007 **le nombre de bourses accordées aux nouveaux bacheliers a atteint 41 806 (soit 40% des bacheliers)**, ce qui correspond à **une augmentation de 11%** par rapport à l'effectif afférent à l'année universitaire 2005-2006.
- Pour l'année universitaire 2007-2008, **44110 bourses** ont été accordées aux nouveaux bacheliers soit une **augmentation de 5,5%** par rapport à l'année universitaire 2006-2007
- En 2006-2007, 94% des demandes de bourses déposées ont été honorées

État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

Bourses – Enseignement supérieur

Bourses de Master

- L'attribution de cette bourse est devenu fonctionnelle à compter de l'année universitaire 2006-2007 et rentre dans le cadre des prérogatives énoncées par la réforme de l'université marocaine. Son montant est le même que celui du 1^{er} cycle
- **L'octroi de la bourse en cycle de master au Maroc relève de la compétence des établissements universitaires**
- Ces bourses sont attribuées **selon le critère du mérite scientifique**, par référence **aux aptitudes de l'étudiant et selon son ordre de classement parmi les inscrits au master choisi**
- **Les taux de couverture des demandes de bourse varient entre 30 -50 et 70 % selon la nature de chaque master**

Bourses de doctorat

- L'attribution de la bourse du 3^{ème} cycle au Maroc émane de la compétence des présidents des universités nationales, et ce, dans la limite du quota attribué annuellement à chaque université par le ministère
- **L'octroi de ces bourses se fonde sur le niveau des résultats enregistrés par les postulants tout le long de leurs cursus universitaires et de la nature des formations doctorales que les universités nationales jugeront utiles d'encourager**
- **600 bourses (200 bourses/ an sur 3 ans) d'un montant de 2138,5 DH/mois, sont ainsi distribuées aux doctorants par le CNRST**

Bourses de mérite

- D'autres bourses « bourses de mérite » sont **distribuées aux étudiants marocains inscrits dans les Écoles d'ingénieurs ou de commerces françaises** : 400 bourses sont distribuées annuellement d'un montant de 400 euros/mois dans le cadre de la coopération maroco-française

État des lieux – Thème 1.3.2. Mise en place d'aides financières et matérielles pour l'accès à l'enseignement

Synthèse

Education Nationale :

- **Le MENESFCRS prend en charge l'hébergement et la restauration des élèves dans les internats (attribution de bourses scolaires pour financer les coûts de restauration en internats). Il finance également les cantines scolaires, qui sont aujourd'hui gratuites pour tous**
- **En revanche les frais de scolarisation (frais de scolarité, manuels et fournitures) des élèves restent souvent à la charge des parents**, ce qui constitue une dépense importante pour les plus défavorisés, susceptible de constituer un frein à la scolarisation des enfants.
 - S'il n'existe pas de dispositif institutionnalisé de prise en charge des frais de scolarisation, il faut cependant noter une pratique qui se généralise de plus en plus : la distribution des cartables et fournitures scolaires aux élèves des milieux ruraux et défavorisés du primaire, essentiellement par des acteurs de la société civile et ONG, en plus des actions menées par le Département de l'Education Nationale

Enseignement supérieur :

- **Des mécanismes de bourses** accordés aux étudiants existent **mais n'ont pas été revalorisés depuis 1974**. Une réflexion est actuellement en cours pour en augmenter le montant
- **Les bourses de 1^{er} et 2^{ème} cycle octroyées permettent de couvrir 94% de la demande**, et assurent ainsi une large couverture des besoins
- En revanche **le nombre de bourses de master et de doctorat octroyées ne permettent pas de satisfaire pleinement la demande** (en moyenne 50% des demandes honorées pour les bourses de master- 600 bourses de doctorat octroyées), de même que leur montant, jugé insuffisant

1 Présentation de la problématique «Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention »

2 Etat des lieux par projet

2.1 Projet 1.1 : Développement du préscolaire

2.2 Projet 1.2 : Extension de l'offre d'enseignement scolaire

2.3 Projet 1.3 : Facilitation des conditions d'accès à l'enseignement

2.4 **Projet 1.4 : Développement de l'offre privée**

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

Projet	– Développement de l'offre privée		
Problématique	– Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention	Interdépendances / autres projets	
Coordinateur		Équipe projet	

Thèmes associés

1.4.1 Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Objectif fixé par la charte nationale de l'éducation et de la formation

- Art 163 : Le secteur de l'enseignement privé est un partenaire principal de l'État dans la promotion du système d'éducation-Formation, l'élargissement de son étendue et l'amélioration continue de sa qualité.
- Art 165 : Pour encourager le secteur privé à assumer pleinement son rôle au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire, l'Etat prendra les mesures suivantes :
 - Mise en place d'un système fiscal approprié et incitatif, pour une durée de vingt ans, en faveur des établissements privés méritants, sous condition du renouvellement annuel du régime préférentiel, à la lumière de l'évaluation périodique des résultats pédagogiques et de la gestion administrative et financière des établissements bénéficiaires ;
 - Encouragement à la création d'institutions d'enseignement d'utilité publique qui investissent la totalité de leurs surplus dans le développement de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité, et ce en exonérant ces institutions de toute charge fiscale. Cet encouragement sera accordé sous condition que les établissements bénéficiaires se soumettent à un contrôle pédagogique et financier rigoureux et que l'exonération soit renouvelée chaque année, à la lumière de l'évaluation de l'établissement ;
 - Octroi de subventions aux établissements privés qualifiés, au niveau de l'éducation préscolaire, en fonction des effectifs des enfants scolarisés et sur la base du respect de normes et de charges précises ;
 - Formation des cadres pédagogiques et de gestion, selon des conditions fixées par entente de partenariat avec l'Etat et un cahier de charges précis,
 - Accueil des cadres exerçant dans le secteur privé aux cycles et aux sessions de formation initiale et continue programmés au bénéfice des cadres du secteur public, à des conditions également fixées dans le cadre d'ententes entre les autorités centrales ou régionales responsables de ces programmes et les institutions privées bénéficiaires

Un zoom sur les réalisations et actions entreprises pour le développement de l'offre d'enseignement privée vous est présenté ci après



État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

2 lois publiées en 2000 fixent le cadre juridique de l'enseignement privé (1/2)

Loi 06 – 00 : Enseignement privé scolaire

■ La loi 06-00 régit désormais le secteur de l'enseignement scolaire privé. Elle prévoit notamment :

- L'obligation de respecter les normes d'équipement et d'encadrement, les programmes et les méthodes, en vigueur dans l'enseignement public (avec possibilité de rajouter des matières d'éveil ou d'appui)
- L'obligation de préparer aux mêmes examens que ceux organisés au profit des élèves de l'enseignement public à la fin de chaque cycle d'enseignement
- L'obligation de disposer d'une autorisation octroyée par les AREF pour toute ouverture, extension ou modification d'établissement scolaire d'enseignement privé. Pour obtenir ces autorisations, l'établissement privé doit répondre à un certain nombre de règles et de normes formalisées dans un cahier des charges
- Des structures et mécanismes de contrôle et de suivi des établissements privés par le ministère de tutelle (commission technique dans chaque AREF, commission de contrôle administratif + inspecteurs pédagogiques dans chaque délégation)

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

2 lois publiées en 2000 fixent le cadre juridique de l'enseignement privé (2/2) ...

Loi 01 – 00 : Enseignement privé supérieur

■ **La loi 01-00 régit désormais le secteur de l'enseignement supérieur public et privé. Ses décrets d'application organisent notamment :**

- Les conditions d'ouverture des établissements : une autorisation délivrée par la Direction de l'Enseignement Supérieur est nécessaire, sur avis de la CNACES et de la Commission de coordination de l'enseignement privé. Cette autorisation porte à la fois sur le dossier technique (local) et pédagogique (programme + enseignants) déposé par l'opérateur privé
- Les conditions d'accréditation des filières par le MENESFCRS
- La reconnaissance par l'état de l'établissement (pour l'équivalence des diplômes)
- Les dispositifs de contrôle des établissements supérieurs privés par le MENESFCRS
 - Contrôle administratif par la Direction de l'enseignement supérieur privé
 - Contrôle pédagogique par les universités (3 fois par an)

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

...mais ce cadre juridique n'est pas toujours suffisamment contraignant et les mécanismes de contrôle prévus pour s'assurer du respect de son application ne sont pas rigoureusement actionnés

- **Les contrôles administratifs et pédagogiques prévus pour les établissements privés scolaires et supérieurs sont insuffisants, et non suivis de sanctions dans la plupart des cas**
- **Le décret d'application relatif à l'accréditation et la reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur n'a pas encore été publié**
- **Le cadre juridique existant est peu exigeant quant à la qualification requise des enseignants dans le secteur privé**
 - Aucune formation initiale au métier d'enseignant n'est requise
 - La qualité des recrutements et le niveau de formation continue dispensé aux enseignants sont laissés à la discrétion des directeurs d'établissements
 - Les initiatives du MENESFCRS pour la formation des enseignants du privé existent (le personnel des établissements privés bénéficie à titre gratuit de tous les cycles d'encadrement et de formation initiale et continue prévus pour le personnel de l'enseignement public aux conditions fixées par des conventions passées entre les AREf et les établissements concernés)...
 - ...mais elles restent très limitées

■ Depuis 1991, le MENESFCRS met à disposition des places pour les enseignants du privé dans les Centre de Formation des Instituteurs. Depuis 2006, l'intégralité des coûts de formation dans ces CFI et des frais de séjour sont pris en charge par l'ANAPEC.

- 612 enseignants du secteur privé ont ainsi bénéficié de cette formation continue en 2006. Reste que ce nombre demeure très faible

L'encadrement de l'enseignement privé n'est pas suffisant pour en garantir une qualité homogène



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

De plus, le système incitatif existant jusqu'alors n'a pas permis de promouvoir l'offre privée à la hauteur des objectifs fixés par la charte

■ loi de finance 97/98 jusqu'à la loi de finance 2007 :

- Exonération de 50% de l'IS et l'IGR pour tout établissement privé nouvellement créé, durant les 5 premières années d'exploitation
- Exonération de TVA de certains équipements pédagogiques acquis localement ou importés
- Exonération de TVA des prestations de restauration, transport et de loisirs fournis par les établissements à leurs élèves
- Franchise des droits et taxes d'importation sur le matériel éducatif, scientifique et culturel, conformément aux accords de l'Unesco auxquels le Maroc a adhéré
- Cautionnement de l'Etat à hauteur de 50 ou 85% des coûts d'investissement d'un établissement privé

■ Loi 06-00 :

- Possibilité pour les AREF de mettre gratuitement à la disposition des établissements scolaires privés des locaux adaptés dans les zones rurales et urbaines les plus défavorisées, ainsi qu'un personnel pédagogique dont elle assure la rémunération, pour une durée déterminée
- La loi 06-00 prévoit également qu'un système fiscal incitatif sera déterminé par une loi de finance en faveur des établissements d'enseignement scolaire privés méritants, dans un cadre conventionnel entre l'Etat et ces établissements

■ Loi 47-95 portant réorganisation de la Caisse centrale de garantie :

- Garantie des crédits par la Caisse centrale de garantie pour la réalisation des projets éducatifs

Le dispositif incitatif existant jusqu'à fin 2007 était essentiellement fiscal et très généraliste



Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

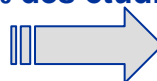
Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Ainsi, l'extension de l'offre d'enseignement privé enregistrée depuis 2000 n'a pas été suffisante pour développer sensiblement la part de l'enseignement privé qui reste faible, autour de 7% des élèves scolarisés et 6% des étudiants

Extension de l'offre d'enseignement privé



Part de l'enseignement privé

Evolution du nombre d'établissements privés

	2001/2002	2005/2006	TC
Primaire	967	1294	33,8%
Secondaire collégial	321	369	15%
Secondaire qualifiant	245	262	6,9%
Supérieur	132	156	8,2%

Part des effectifs dans le privé par rapport à l'ensemble des effectifs scolarisés/étudiants

	2001-2002	2006-2007
Primaire	4,9%	9,1%
Collège	1,7%	4,1%
Lycée	6%	6,8%
Moyenne scolaire		7,7%
Supérieur	~4 %	5,6%

- Seules quelques régions présentent une offre d'enseignement privée plus développée : La région du Grand Casablanca arrive en première position avec 24,4% des élèves scolarisés dans le privé en primaire, 8% dans le collégial et 12,5% dans le secondaire qualifiant, suivie de la région Rabat Zemmour Zaer
- Les zones de Casablanca et rabat concentrent à elles seules plus de 70% de l'offre d'enseignement privé

Le nombre d'établissements privés a crû plus fortement que les effectifs scolarisés dans ces établissements : même si l'offre progresse, la demande solvable reste en effet limitée



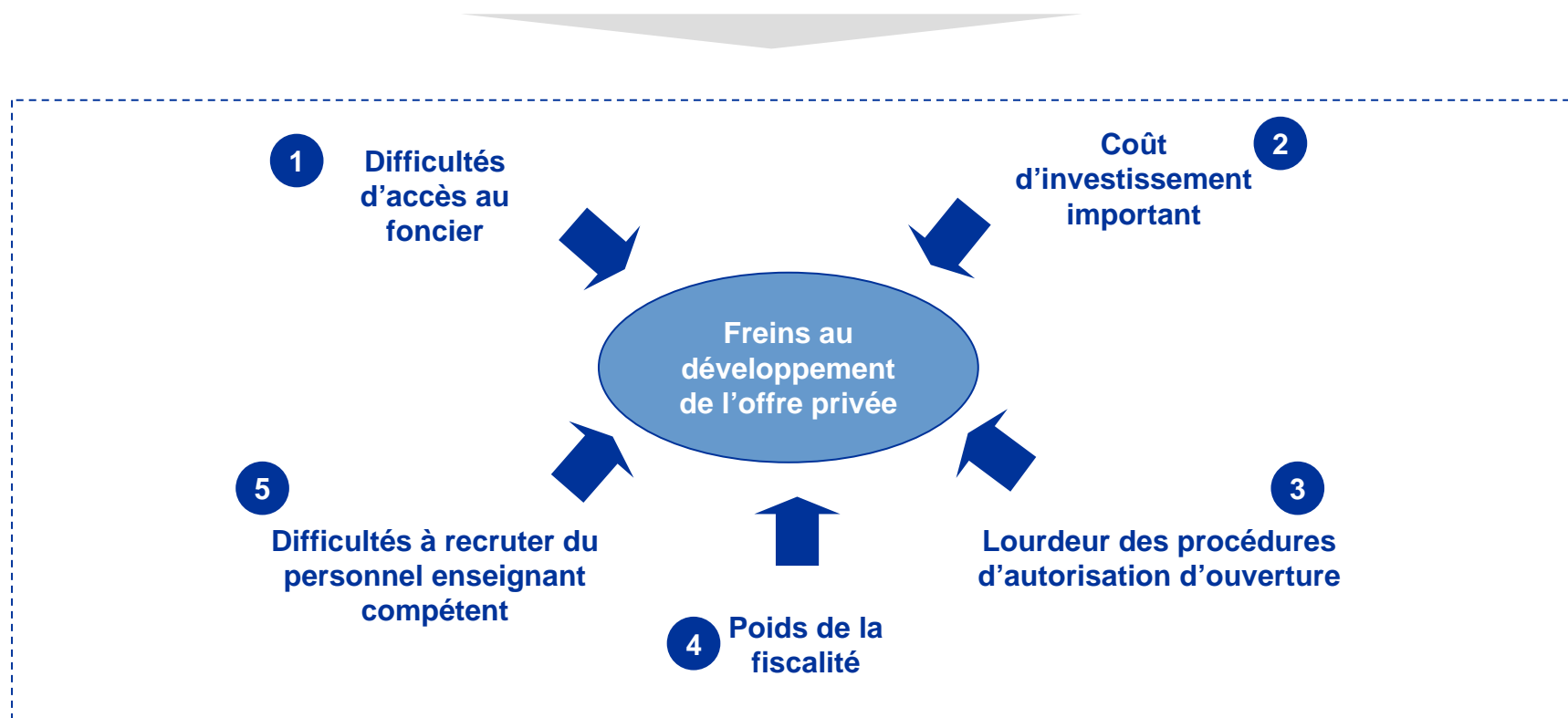
Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

5 principaux freins au développement de l'offre privée reviennent de manière récurrente (*) :



(*) D'après entretiens avec responsables de l'enseignement privé du MENESFCRS et directeurs d'établissements privés



État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Face à ces constats, l'Etat vient de renforcer le dispositif d'incitation et d'encadrement de l'enseignement privé par des mesures plus diversifiées et plus ciblées (1/3)

Régime général

Applicable à tous les établissements privés du secteur de l'enseignement

Fiscalité

- Franchise des droits et taxes à l'importation
- Suppression de la taxe locale sur les établissements privés

Financement

- Accès aux lignes de financement en capital risque
- Accès aux lignes de financement mobilisées dans le cadre de la coopération bilatérale pour la mise à niveau des petites et moyennes entreprises

Promotion de l'emploi

- Accès aux programmes de promotion à l'emploi (Mokawalati, IDMAJ, TAAHIL)

Assistance technique

- Assistance technique des administrations concernées auprès des investisseurs, pour la création, la rénovation ou l'extension de leurs projets
- Bénéfice pour les directeurs pédagogiques des établissements privés des formations organisées par les administrations dans les domaines de la gestion pédagogique et administrative

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Face à ces constats, l'Etat vient de renforcer le dispositif d'incitation et d'encadrement de l'enseignement privé par des mesures plus diversifiées et plus ciblées (2/3)

Régime particulier

Applicable aux établissements privés du secteur de l'enseignement qui s'engagent, par convention passée avec l'administration concernée, à contribuer à la réalisation d'objectifs précis :
Etablissements privés sous contrat

Financement

- Bénéfice du fonds de promotion des investissements
- Mécanisme préférentiel de cofinancement Etat/banques
 - Apport sur fonds propres du promoteur : 30%
 - Apport par prêt bancaire : 40%
 - Apport par prêt étatique (FOPEP : Fonds pour la Promotion de l'Enseignement Privé) : 30%, avec un taux d'intérêt préférentiel (2% HT)

Accès au foncier

- Facilitation des conditions d'accès au foncier public
- Appui de l'Etat aux investisseurs pour leur permettre de participer à la réalisation des équipements d'enseignement et de formation, prévus sur les terrains publics et privés, par les documents d'urbanisme homologués

Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Face à ces constats, l'Etat vient de renforcer le dispositif d'incitation et d'encadrement de l'enseignement privé par des mesures plus diversifiées et plus ciblées (3/3)

Soutien pédagogique et administratif

Mesures accordées au titre du régime général ou du régime particulier, au choix des administrations concernées, notamment :

Education nationale

- Accueil à titre gracieux des personnels enseignants et administratifs des établissements privés dans les centres de formation initiale et les structures de formation continue (dans la mesure des places disponibles)
- Mise à disposition des moyens humains et logistiques par les AREF et les délégations, dans la limite de leurs possibilités
- Mise à disposition de la carte scolaire auprès des représentants du secteur de l'enseignement privé

Enseignement supérieur

- Mise en place de procédures adaptées pour l'examen des demandes d'accréditation de filières et de reconnaissance des diplômes des établissements privés
- Passerelles vers le public pour les étudiants du privé
- Octroi de bourses aux étudiants du secteur privé, dans les mêmes conditions que celles octroyées aux étudiants du secteur public
- Détachement des fonctionnaires auprès des établissements d'enseignement supérieur privé

Le dispositif prévu par l'accord cadre doit désormais être rendu opérationnel par l'adoption de décrets d'application



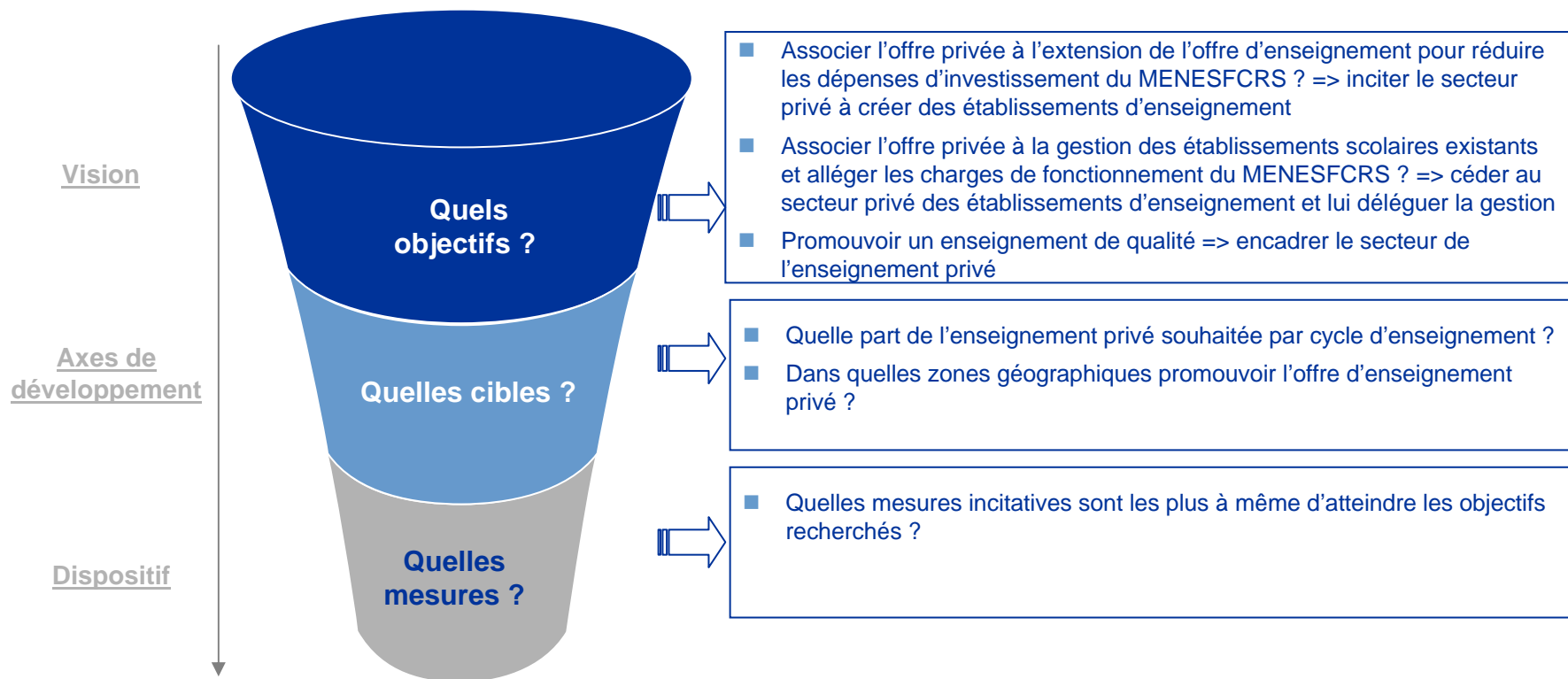
Problématique 1 : Généralisation de l'accès à l'enseignement et rétention

Projet 1.4 : Développement de l'offre privée

- Version définitive -

État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Cependant, pour une politique de développement cohérente de l'offre privée, et préalablement à la mise en œuvre de l'accord cadre, il sera important de définir/préciser les objectifs attendus



Le dispositif incitatif de l'accord cadre devra être mise en œuvre et éventuellement complété en fonction des objectifs définis



État des lieux - 1.4.1. Définition du modèle et de la stratégie de développement de l'offre privée

Synthèse

- **Si le nombre d'établissements privés s'est accru depuis 2000-2001**, cette progression n'a pas permis d'augmenter sensiblement **la part de l'enseignement privé, qui reste faible** avec seulement 7,7% des effectifs scolarisés dans l'enseignement scolaire et 5,6 % dans l'enseignement supérieur
- **Les mesures incitatives existantes jusqu'alors n'ont pas été de nature à promouvoir suffisamment l'offre d'enseignement privée**
- **Et l'encadrement de l'offre d'enseignement privée doit être renforcé** afin d'en garantir une qualité homogène

➔ **Un nouveau dispositif d'encadrement et d'incitation de l'enseignement privé, plus diversifié et ciblé, a été adopté en décembre 2007. Préalablement à sa mise en œuvre, il sera important de définir les objectifs attendus du développement de l'offre privée, afin de mettre en place un dispositif incitatif adapté**